9e ANNÉE — T. XLIV N° 1005 — 7 décembre 1947



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 12 francs
Abonnements { Un an : 260 francs / Six mois : 140 francs }

ACTES DE S. S. PIE XII

Inauguration de la nouvelle année judiciaire du tribunal de la Rote

Le 29 *octobre* 1947, *au palais de Castelgandolfo, dans une audience particulière accordée aux membres du tribunal de la Rote, le Saint-Père a inauguré la nouvelle année judiciaire de la S. Rote romaine. Etaient présents, avec le doyen de la Rote, S. Exc. Mgr André Jullien, tous les prélats auditeurs, le promoteur de justice Mgr Pendola, le défenseur du lien matrimonial Mgr Trezzi et ses substituts, les deux notaires du tribunal, les avocats consistoriaux, les procureurs des Sacrés Palais apostoliques, les avocats de la Rote et quelques élèves du « Studium Rotale ».*

Le doyen de la Rote offrit au Pape l'hommage respectueux et filial de tous les membres du tribunal, soulignant que l'année écoulée avait été, pour la Rote, selon la maxime évangélique Beati qui persecutionem patiuntur..., *une année heureuse, car les tribunaux ecclésiastiques furent l'objet d'attaques toutes particulières provenant de deux directions opposées. Voici la traduction* (1) *du texte italien* (*voir* Osservatore Romano *du* 31. 10. 47) *de l'adresse lue par S. Exc. Mgr Jullien :*

TRÈS SAINT PÈRE,

Qu'il nous soit permis d'affirmer, avec un chrétien orgueil, que l'année juridique 1946-1947 a été pour l'administration de la justice une période particulièrement heureuse ; trop souvent, en effet, nous avons pu répéter : « *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam !* »

Ordinaires, pour ne pas dire liées à la condition des choses humaines, sont les critiques que le ministère de juge suscite de la part de celui qui a eu le dessous dans la controverse et ne sait se résigner à reconnaître son tort ; mais cette année, les tribunaux ecclésiastiques ont servi de cible à des attaques toutes particulières qui, ainsi qu'il arrive pour n'importe quelle erreur, proviennent de deux extrêmes opposés. D'un côté, on nous accuse de rompre le lien conjugal et d'introduire dans l'Eglise un divorce travesti au profit des riches ; de l'autre, nous arrive le reproche de conserver avec une ténacité intransigeante, l'indissolubilité de ce lien, même lorsqu'il en est arrivé à se rendre insupportable aux forces humaines.

Les premiers, pendant qu'ils visent, avec une incohérence perfide, à inscrire le divorce dans les codes civils malgré le précepte divin, les droits des âmes, le bien-être moral et aussi matériel des nations, soutiennent que l'Eglise, par ses empêchements matrimoniaux et par ses règles de procédure, introduit pour ainsi dire subrepticement une forme de divorce complet, au moins dans l'intérêt des riches.

Or, contre ce nouvel assaut de l'éternel conflit entre le matérialisme et le spiritualisme, historiquement concrétisé dans la conception païenne et chrétienne de la vie, il suffit de rappeler, avec un simple sentiment de justice et de vérité, que le mariage n'est pas l'un des si nombreux actes de formalité conventionnelle, mais un contrat consensuel, revêtu d'un caractère sacré pour tous les hommes, un sacrement institué par Dieu pour les baptisés. Il présuppose donc dans les deux parties contractantes une intelligence et une volonté suffisantes, un consentement libre, qui porte sur ce qui est l'objet même du contrat, doté des propriétés imprescriptibles de l'unité et de l'indissolubilité, ainsi que le constitua le Seigneur pour qu'il fût un solide fondement du foyer domestique. Aussi, en vue de défendre la personnalité humaine, la famille et beaucoup plus la civilisation, jamais l'Eglise ne pourra admettre comme valides ces mariages dans lesquels, par exemple, une contrainte grave et injuste étouffa cette liberté qui seule peut rendre légitime le consentement dans n'importe quel contrat et tout particulièrement dans celui qui comporte les engagements les plus graves et les plus décisifs de la vie. Jamais l'Eglise ne pourra reconnaître une valeur à ces unions qui

(1) Traduit par M. J. Thomas-D'Hoste.

se sont conclues en dehors, c'est-à-dire sans rapport, sinon en opposition, avec les formes qu'elle a sagement voulues, afin de discerner, avec des preuves adéquates, le vrai du faux mariage. Et pour obtenir, en recourant à un procès, l'annulation de certaines unions établies ainsi en dehors de la loi ou contre elle, il ne suffira pas de se contenter d'affirmer le vice de l'illégitimité, mais il sera encore nécessaire, comme le suggère le bon sens, de recueillir les preuves de ce vice, suivant une procédure, offrant les garanties d'une prudence et d'une expérience hautement reconnues au cours des siècles. Par là, on ne veut certes pas nier le danger d'être inconsciemment induit en erreur. Mais malheur à qui tramerait pareil mensonge ! Que si la justice humaine est relative et exposée aux fraudes, personne ne pourra assurément échapper à cette justice divine et absolue, qui, après avoir dénié toute valeur à la tromperie dans la vie présente, attend de s'affirmer inexorable au seuil de l'éternité.

Il est indubitablement des cas bien douloureux, mais en petit nombre. Par exemple, en Italie, durant la période concordataire de dix-sept années, exactement de 1929 à 1946, sur 5 750 000 mariages, suivant les statistiques puisées aux Archives du Suprême Tribunal de la Signature apostolique, 1 156 mariages ont été déclarés nuls ou ont reçu dispense comme non consommés, ce qui donne une moyenne annuelle de 68 et un pourcentage de 0,02.

Les mêmes adversaires nous lancent toujours l'éternelle calomnie du prétendu divorce accordé aux riches. Qu'il suffise de déclarer que durant les dix dernières années, sur 833 causes matrimoniales jugées par notre tribunal, la majorité des sentences a été négative : 498 contre 335 affirmatives ; sur ces 335 affirmatives, 185 ont été prononcées dans des procès avec plaidoirie gratuite, c'est-à-dire en faveur de pauvres, tandis que les 150 autres concernaient des procès avec avocats choisis par les demandeurs. (Cf. Corsanego, avocat consistorial, député à la Constituante : « *La famiglia nella costituzione italiana* », discours prononcé à l'Assemblée constituante, séance du 22 avril 1947. Rome, 25 pages.) (1)

Contre cette sévère discipline de la loi et des tribunaux, nous arrivent bien souvent des plaintes à l'adresse du droit canonique relatif au mariage et l'on nous répète que l'Eglise devrait s'adapter à de nouvelles situations véritablement tragiques. Ces plaintes, nous le reconnaissons, ne sont pas comme les accusations, empreintes d'hypocrisie ; elles émeuvent, certes, profondément, car elles expriment une réalité : détresses nées de misères répandues dans tant et tant de pays ; misères bien connues !

Et cependant, même alors, pour la défense de la dignité humaine, d'un suprême et commun intérêt, jamais l'Eglise ne pourra rompre, même en faveur d'un conjoint innocent, ce lien que la loi divine et canonique ont indissolublement noué, même s'il était profané par la faute la plus brutale d'un conjoint coupable, follement passionné.

A tant de requêtes désolées adressées aux Curies et au Saint-Siège, la charité et la justic[e] peuvent répondre seulement que le reméd[e] proposé de la dissolution du lien conjugal serai[t], ainsi que le confirme désormais l'expérienc[e] même des législations civiles qui l'ont adopté, incomparablement plus désastreux que le mal. Celui, du reste, qui avec un généreux courag[e] sait s'élever au-dessus des contingences humaine[s] et observer fidèlement et avec respect les lois divines ne pourra jamais vaciller et se sentira constamment soutenu par les promesses de l'Auteur d[e] la loi.

Pour nous juges, en face, d'une part des accusations des adversaires et d'autre part des demandes retentira toujours l'avertissement de Platon : « Le sommet de la justice est de ne s'émouvoi[r] de rien et d'être parfaitement juste sans vouloi[r] le paraître, et de l'être de fait tout en ne le paraissant pas. » *De la République*, L. II, ch. IV, 361 A.

Dans l'année judiciaire qui vient, puissions-nous, Très Saint Père, avec Votre paternell[e] Bénédiction, avoir « Dieu seul présent devant le[s] yeux », avec une tranquille soumission à notr[e] dur travail, avec une volonté intrépide, avec un[e] foi sûre, demeurer constants pour faire triompher la souveraineté et la sérénité du droit.

***

En réponse à cette adresse d'hommage du doyen de la Rote, S. S. Pie XII a répondu par un discours qui est, comme le troisième point du thème central, déjà étudié les deux années précédentes en semblable occasion. Il s'agit toujours des différences entre la procédure judiciaire ecclésiastique et la procédure judiciaire civile, mais aujourd'hui ces différences sont prises de la fin essentiellement différente des deux sociétés.

Discours de S. S. Pie XII aux membres du tribunal de la Rote (29. 10. 47) (1)

Il Nous est particulièrement agréable d[e] vous voir rassemblés de nouveau, ici, cher[s] Fils, et de vous adresser Notre salut reconnaissant, après avoir accueilli des lèvres d[e] votre vénéré doyen le témoignage du trava[il] toujours croissant et ardu, accompli durant l'année qui vient de s'écouler par votre sacr[é] Tribunal. Année pour l'Eglise, de réconfor[ts] et d'amertumes, de conquêtes et de luttes, a[u] milieu de l'opposition toujours changeante [et] contradictoire, mais aussi tenace du mond[e] contre elle, suivant la parole du Rédempteur : « *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.* Si le monde vous ha[it], sachez qu'il m'a haï le premier. » (Jean, x[v], 18.)

Ainsi, ce qui était hier pour beaucoup u[n] devoir de l'Eglise et dont on exigeait d'el[le] l'accomplissement par des moyens mêm[e] déplacés, à savoir qu'elle résistât aux inju[s]tices des gouvernements totalitaires oppre[s]seurs des consciences et qu'elle les dénonç[ât] et les condamnât devant le monde (ce qu'el[le] n'a jamais manqué de faire, mais de sa prop[re] et libre initiative et dans les formes requises) cela est aujourd'hui, pour ces mêmes homm[es]

---

(1) Dans ce même discours à l'Assemblée constituante italienne, le député Camille Corsanego a montré qu'il n'y avait dans le monde entier aucun tribunal où la défense et l'assistance gratuites fussent mieux organisées en faveur des plaideurs pauvres que dans les tribunaux ecclésiastiques. (*N. D. L. R.*)

(1) Traduit du texte italien (*Osservatore Romano*, 31. [...] 47), par J. Thomas-D'Hoste. Voir *D. C.*, t. XLIII, col. 11[...] 1291.

arvenus au pouvoir, délit et immixtion illi-
ite dans le domaine propre de l'autorité
ivile. Et les mêmes arguments que les gou-
ernements tyranniques d'hier opposaient
l'Eglise dans sa lutte pour la défense des
roits divins et de la juste dignité et liberté
es hommes, sont aujourd'hui utilisés par les
ouveaux dominateurs pour combattre sa
ersévérante action pour la protection de la
érité et de la justice. Mais l'Eglise va droit
on chemin, tendant constamment vers la fin
our laquelle son divin Fondateur l'a instituée,
'est-à-dire conduire les hommes, par les sen-
ers surnaturels de la vertu et du bien, au
onheur céleste et éternel, favorisant par là
n même temps la pacifique et prospère com-
unauté humaine.

Cette pensée Nous ramène naturellement
u troisième point du thème proposé par
ous à votre examen, au cours des deux der-
ières années. C'est pourquoi, ayant déjà
aité des différences entre l'ordre judiciaire
cclésiastique et l'ordre judiciaire civil, en
e qui concerne aussi bien l'origine et la
ature que l'objet de l'un et de l'autre, il
ous reste aujourd'hui à parler de *la fin
ssentiellement différente des deux sociétés.*

Cette dernière différence, fondée sur la
nalité, exclut sans nul doute la soumission
orcée et comme l'insertion de l'Eglise dans
Etat, contrairement à la nature même de
une et de l'autre, que tout totalitarisme tend,
u moins en principe, à réaliser. Cependant
lle ne nie certainement pas toute union entre
s deux sociétés, et encore moins en vient-
lle à créer entre elles une atmosphère froide
t dissolvante d'agnosticisme et d'indifférence.
uiconque voudrait entendre ainsi la vraie
octrine que l'Eglise et l'Etat sont des Sociétés
arfaites, distinctes, tomberait dans l'erreur.
ne pourrait expliquer les formes multiples,
ropres au passé et au présent, et généra-
ices, bien qu'à des degrés différents, d'union
ntre les deux pouvoirs ; il ne tiendrait pas
ompte surtout que l'Eglise et l'Etat remontent
la même source, Dieu, et que tous les deux
occupent du même *homme,* de sa dignité
ersonnelle naturelle ou surnaturelle. Tout
ela, Notre glorieux Prédécesseur Léon XIII
e put ni ne voulut l'oublier : dans son
ncyclique *Immortale Dei,* en date du
r novembre 1885, il fixait clairement, se
asant sur leur fin différente, les limites des
eux sociétés et il faisait observer qu'il
ncombe à l'Etat, directement et avant tout,
e veiller aux intérêts terrestres, et à l'Eglise
e procurer aux hommes les biens célestes et
ternels (LEONIS XIII *Acta,* éd. rom., vol. V,
886, p. 128), en ce sens que les hommes ont
esoin de sécurité et d'appui de la part soit
e l'Etat, pour les choses terrestres, soit de
Eglise pour les choses éternelles.

Ne voyons-nous pas là, sous certains
spects, quelque analogie avec les relations
ntre le corps et l'âme ? L'un et l'autre
gissent conjointement, de façon que le carac-
re psychologique de l'homme se ressent
tout instant de son tempérament et de ses
nditions physiologiques, tandis que, *vice-
ersa,* les impressions morales, les émotions,
s passions se reflètent sur la sensibilité
physique si puissamment que l'âme modèle aussi les traits du visage, sur lesquels elle imprime, pour ainsi dire, son image.

Il y a donc entre les deux sociétés cette différence de la fin, différence qui exerce une influence diverse et profonde sur l'Eglise et sur l'Etat, principalement sur le pouvoir suprême des deux sociétés et partant aussi sur le pouvoir judiciaire, lequel n'en est qu'une partie et une fonction. Indépendamment de cette circonstance, que les juges ecclésiastiques en soient personnellement conscients ou non, toute leur activité judiciaire est et reste incluse dans la plénitude de vie de l'Eglise avec sa fin sublime : *coelestia ac sempiterna bona comparare.* Cette *finis operis* du pouvoir judiciaire ecclésiastique lui donne l'empreinte objective et en fait une institution de l'Eglise comme société surnaturelle. Et parce que cette empreinte provient de la fin ultraterrestre de l'Eglise, le pouvoir judiciaire ecclésiastique ne tombera jamais dans la rigidité et l'immobilité auxquelles les institutions purement terrestres, par crainte des responsabilités, ou par indolence, ou encore par un souci mal compris de protéger le bien, certes élevé, de la sécurité du droit, sont facilement sujettes.

Cela ne veut pas dire cependant que dans l'ordre judiciaire ordinaire il y ait un champ laissé libre à la seule appréciation du juge dans le traitement de chaque cas. Les erreurs d'une prétendue funeste « vitalité du droit » sont de tristes produits de notre temps dans le domaine des activités étrangères à l'Eglise. Sans verser dans un anti-intellectualisme, aujourd'hui assez répandu, l'Eglise demeure ferme sur le principe : le juge décide dans chaque cas suivant la loi ; principe qui, sans favoriser un « formalisme juridique » excessif, dont Nous avons parlé en une autre occasion (1er octobre 1942) (1), repousse cependant cet « arbitraire subjectif » qui en viendrait à placer le juge, non pas au-dessous, mais au-dessus de la loi. Comprendre comme il faut la règle juridique dans le sens du législateur et analyser comme il convient chaque cas en lui appliquant la norme qui le concerne, est un travail intellectuel qui constitue une partie essentielle de l'activité judiciaire concrète. Sans cette façon de procéder, la sentence du juge serait un simple commandement et non pas ce que le mot « droit *positif* » veut exprimer, c'est-à-dire dans chaque cas particulier, et partant concret, mettre de l'ordre dans le monde, lequel a été créé par la sagesse divine comme formant un tout dans l'ordre et pour l'ordre.

Ce domaine de l'activité judiciaire n'est-il pas riche de vie ? Plus encore : la loi ecclésiastique *vise* au bien commun de la société ecclésiastique, elle est par conséquent inséparablement liée à la fin de l'Eglise. Lors donc que le juge applique la loi au cas particulier, il contribue à l'accomplissement parfait de la fin qui anime l'Eglise. Lorsque, au

(1) Dans ce discours, adressé aux membres du tribunal de la Rote à l'occasion de l'année judiciaire, le Pape traite des divers degrés de la *certitude morale* requise de la part du juge pour le bon exercice de sa charge. *A. A. S.*, vol. XXXIV, p. 338. (*N. D. L. R.*)

contraire, il se voit placé en face de cas douteux, ou lorsque la législation lui laisse sa liberté, la connexion de l'ordre judiciaire ecclésiastique avec la fin de l'Eglise l'aidera aussi alors à trouver et à motiver la décision exacte et à préserver sa fonction de la tache du pur arbitraire.

C'est pourquoi, de quelque manière que l'on considère les rapports du pouvoir judiciaire ecclésiastique avec cette finalité, ils apparaissent comme la plus sûre garantie de la vraie vitalité de ses décisions ; et du fait qu'ils revêtent le juge ecclésiastique d'une fonction voulue de Dieu, ils lui inspirent ce sentiment de responsabilité qui constitue aussi dans l'Eglise la protection indispensable, supérieure à tout ordre légal, de la sûreté du droit.

Par là, Nous n'entendons aucunement méconnaître les difficultés pratiques que, malgré tout, la vie moderne occasionne même au pouvoir judiciaire ecclésiastique, plus encore sous certains aspects que dans le domaine civil. Que l'on songe seulement à certains biens spirituels, à l'égard desquels le pouvoir judiciaire de l'Etat se sent moins lié ou plutôt reste consciemment indifférent. Typiques sont, en ce sens, les cas des délits contre la foi ou de l'apostasie, ceux concernant la « liberté de conscience » et la « tolérance religieuse », comme aussi les procès matrimoniaux. Dans ces cas, l'Eglise, et par conséquent aussi le juge ecclésiastique, ne peuvent adopter l'attitude neutre des Etats de confession religieuse mixte et encore moins celle d'un monde tombé dans l'incrédulité et dans l'indifférence religieuse, mais elle doit se laisser guider uniquement par la fin essentielle que Dieu lui a donnée.

De cette façon, nous rencontrons toujours à nouveau la profonde différence que la diversité de la fin détermine entre les pouvoirs judiciaires ecclésiastique et civil. Assurément, rien n'empêche que l'un se prévale des résultats obtenus par l'autre, aussi bien dans les connaissances théoriques que dans les expériences pratiques ; toutefois, ce serait une erreur que de vouloir transférer automatiquement les éléments et les normes de l'un à l'autre, et encore plus de vouloir les égaler absolument. Le pouvoir judiciaire ecclésiastique et le juge ecclésiastique n'ont pas à chercher ailleurs leur idéal, mais ils doivent le porter en eux-mêmes ; ils doivent avoir constamment présent à leur regard que l'Eglise est un organisme surnaturel renfermant un principe surnaturel inné, principe qui doit animer et diriger même le pouvoir judiciaire et la fonction du juge ecclésiastique.

Sont juges dans l'Eglise, en vertu de leur charge et de la volonté divine, les évêques dont l'Apôtre dit qu'ils *ont été constitués par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu* (Act. 20-38). Mais « gouverner » inclut « juger », comme une fonction nécessaire. Donc, suivant l'Apôtre, le Saint-Esprit appelle les évêques aussi bien aux fonctions de juge qu'au gouvernement de l'Eglise. C'est pourquoi, du Saint-Esprit découle le caractère sacré de cette fonction. Les fidèles de l'Eglise de Dieu, « acquise par lui au prix de son propre sang », sont ceux auxquels se réfèr l'activité judiciaire. La loi du Christ est fon damentalement celle suivant laquelle, dan l'Eglise, les sentences sont prononcées. L principe vital divin de l'Eglise porte vers s fin tous les fidèles et tout ce qui est en ell donc, aussi, le pouvoir judiciaire et le juge « *coelestia ac sempiterna bona comparare* procurer les biens célestes et éternels. »

C'est pourquoi, vous qui exercez la fonc tion de juges dans ce tribunal ordinaire d Siège apostolique, soyez conscients de votr singulière dignité. Non dans un esprit de pré tention et d'orgueil, mais avec le sentimen humble et simple de l'accomplissement d'u devoir sacré. Alors l'idéal de votre fonctio sera revigoré, moins comme fruit de votr propre effort que comme grâce de l'Espri Saint.

Mais Notre parole, même dans cette cir constance, veut être surtout l'expression d Notre gratitude pour le travail accompli pa vous, et spécialement pour l'esprit de senti ment religieux dont il est la claire manife tation. Les âpres critiques contradictoires procédant de principes opposés — comm celles qu'on a lancées contre vous — son par elles-mêmes ordinairement un signe qu la raison est du côté de celui qui est l'obj de ces critiques ; et comme dans le cas pr sent, cette présomption est confirmée par l statistiques présentées par votre doyen, ce établit aux yeux de tous que le respect con sciencieux de la loi de Dieu, la ferme prop sition de protéger la vérité et la justice, cette *benignitas et humanitas* (Tit. 3-4 apportée au monde par le divin Sauveur propre à ceux qui ont à cœur le salut d âmes, sont vraiment l'étoile polaire qui gui toute votre activité de juges. Fixez constam ment votre regard sur cette étoile, sans vo laisser troubler par les vagues déchaînées d passions humaines et des attaques ennemi satisfaits et joyeux du témoignage de vot conscience, vous assurant que vous contr buez par votre action à *l'édification du cor du Christ* (Eph. 4-12).

En implorant sur vous l'abondance de grâce divine, fécondatrice de votre trava Nous vous donnons de tout cœur, chers Fi Notre paternelle Bénédiction apostolique.

— *Le divorce en France. Etude démographique,* p JACQUES DESFORGES. — Vol. 14 × 22,5 cm., collecti « Etudes de science et de doctrine familiales 244 pages, Editions familiales de France, 86, rue Gergovie, Paris, XIVe. 1947.

Etude scientifique, consacrée au divorce en t que fait social, car le divorce est une maladie corps social. L'auteur replace ce fait humain da son milieu géographique, économique, politiq religieux, sur son terrain véritable. L'histoire l'évolution chronologique du divorce montre virulence du mal et sa nuisance pour notre rac la géographie du divorce révèle qu'il sévit d toutes les régions ; la confrontation du divorce a la population, la natalité, la nuptialité permet d mesurer l'influence au point de vue démographi et économique. Cette triple étude précise les cau profondes de cette maladie du corps social (in vidualisme, nomadisme, contagion) et indique même temps les quelques remèdes, avant tous c d'hygiène sociale et de politique démographique économique.

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Lettre collective de l'épiscopat polonais

8 septembre 1947

Les évêques polonais ont tenu leur conférence *nnuelle à l'ombre du sanctuaire de Czestochowa.* *ι cette occasion, ils ont publié une lettre pasto-* *ale, lue dans les églises de Pologne le* 28 *sep-* *embre. La traduction en a paru dans* la Croix *'u* 17. 10. 1947 ; *dans* Ecclesia, *revue des* *ésuites espagnols, du* 25 *octobre ; dans le* Tablet *'u 4 octobre* 1947 ; *dans* Kipa, *du* 2 *octobre* 1947. .es sous-titres sont de *la D. C.*

BIEN-AIMÉS DANS LE CHRIST,

En ce premier anniversaire de la consécration e notre nation au Cœur immaculé de Marie, ous nous sommes réunis à Jasna-Gora pour rendre part aux supplications des foules catho- ques venues de toute part en pèlerinage, pour ous fortifier dans la communion de l'Eglise en rière et pour tenir conseil sur les besoins de la ie catholique de notre patrie.

Motifs de confiance.

La vue de ces innombrables pèlerins réunis au ied de l'image miraculeuse de notre Mère, ainsi ue la considération attentive de tous les domaines e notre vie catholique, nous remplissent de joie t de confiance. Nous voyons comme la nation olonaise s'élève vers Dieu dans un élan spirituel t comme elle s'efforce de vivre de foi au jour le our. Nous voyons avec quel admirable esprit de acrifice et avec quelle persévérance elle restaure t reconstruit les églises ruinées par la guerre, omme, assidue à la prière, elle les remplit de es foules compactes et combien elle donne de moignages de sa fidélité envers Dieu et la sainte glise.

C'est avec une sainte fierté que nous pouvons ire de vous, à la suite de l'apôtre : « Et vous es devenus nos imitateurs et ceux du Seigneur, ι recevant la parole au milieu de beaucoup de ibulations, avec la joie de l'Esprit-Saint, au oint de devenir un modèle pour tous ceux qui roient. » (*I Thess.*, I, 6-7.)

Symptômes inquiétants.

A ces aspects joyeux et encourageants de notre e religieuse se mêle cependant une certaine ngoisse. Car il ne manque pas parmi nous de ymptômes pénibles qui frappent douloureusement ar leur caractère isolé et par la dissonance u'ils introduisent dans l'attitude si ferme et si goureuse de nos catholiques. Des faits se pro- uisent qui visent la sainteté de la foi professée ar notre peuple, faits qui sont en flagrante con- adiction avec la dignité de la morale catholique, ui sapent la foi du peuple, les bonnes mœurs et le respect dû à Dieu. Ils sont si nombreux qu'on ne peut s'empêcher d'avoir l'impression qu'il existe une lutte occulte et sciemment dirigée contre Dieu et contre l'Eglise.

Vu ces symptômes déplorables, nous, évêques polonais, responsables devant Dieu du dépôt qui nous a été confié et de l'intégrité de la sainte foi, de l'honneur dû au saint nom de Dieu et du salut des âmes, nous vous adjurons, catholiques polonais, de défendre courageusement, bien qu'avec calme et dignité, l'honneur de Dieu.

Des blasphèmes.

1° Nous élevons la voix pour vous mettre en garde contre l'insolence grandissante des blasphémateurs qui s'acharnent à tourner en ridicule et à prendre pour objet de leurs jeux et de leurs moqueries tout ce qui nous est cher, ce qui a rapport au saint nom de Dieu, au Christ Seigneur, à notre Mère immaculée, à la sainte Eglise. Les rites religieux, les us et coutumes chrétiens sont ridiculisés dans des journaux en vogue.

Pour ces personnes, heureusement rares, il n'y a rien de sacré, rien qui fasse frémir leur plume arrogante. Dépourvues elles-mêmes de décence et de foi en Dieu, elles ne savent pas la respecter dans l'âme du peuple croyant.

Contre cette nouvelle mode de badinages blasphématoires sur la foi, nous protestons vigoureusement au nom du commandement de Dieu : « Tu ne prendras pas le nom de ton Dieu en vain. » Quant à vous, catholiques, ayez sur vos lèvres la prière que le Christ Seigneur adressa au Père : « Que votre nom soit sanctifié ! » Gardez-vous d'indulgence à l'égard des journaux qui vivent de blasphèmes, ne les prenez pas entre vos mains et avertissez vos frères de ne pas soutenir par leur obole ces instruments de l'offense de Dieu.

Les sectes.

2° Avec la même force, nous élevons notre voix pastorale pour vous mettre en garde contre l'action dissolvante des sectaires, qui tend à briser l'unité de la nation. Sur nos terres polonaises se déversent en foule des émissaires de différentes sectes qui, pour de l'argent, pour une louche de soupe, pour des colis, recrutent des adhérents éphémères au milieu des masses appauvries par la guerre et bientôt relancées par le plus offrant. Ce qui nous fait réfléchir, c'est la grande insolence et le sentiment d'impunité des sectaires, visibles surtout dans la presse. Le ton des articles publiés dans les revues et les tracts des sectes, la manière méprisante avec laquelle ils s'expriment au sujet de l'Eglise et de sa doctrine, n'a plus rien de commun avec une foi religieuse quelconque, ni

avec la vérité, ni même avec la décence la plus élémentaire.

Qui tient à disloquer l'unité nationale par des sectes ? Qui trouve intérêt à lutter avec la religion par des moyens si étranges et si inconnus jusqu'à ce jour dans la presse polonaise ? Dans cette lutte sectaire, nous devons percevoir un grand danger qui menace non seulement l'unité de la foi, mais aussi notre unité nationale tant désirée. Nous insistons, frères, pour que vous « conserviez l'unité de l'esprit par le lien de la paix » (1).

Campagne contre les écoles catholiques.

3° Les catholiques participent activement et très efficacement au travail intense que toute la nation, ainsi que l'Eglise, consacrent à l'éducation des jeunes. Par leur dévouement remarquable, les parents chrétiens ont suscité tant d'écoles qui ont si bien mérité de la patrie ! Ils les maintiennent en vie et prêtent leur appui actif à l'Etat dans sa sollicitude à agrandir le réseau scolaire. Vu notre appauvrissement actuel, cette aide mérite les plus fervents éloges. Les écoles catholiques, surtout religieuses, se sont acquis une juste renommée et des droits à la reconnaissance de toute la nation. Même les adversaires jurés de ces écoles doivent reconnaître le niveau élevé de l'enseignement qui y est donné.

Cependant, il ne manque pas aujourd'hui d'implacables ennemis de l'enseignement privé et libre qui semblent ne pas savoir apprécier à sa juste valeur l'importante contribution des catholiques. Cette méfiance à l'égard des écoles catholiques nous fait réfléchir. Et nous nous sentons inquiets en entendant des déclarations de plus en plus fréquentes, émanant de sources autorisées, qui insinuent la limitation du développement ultérieur de ces écoles, dont l'existence est certainement la meilleure garantie du respect que l'on doit aux droits des parents sur l'éducation et sur l'enseignement. Sous prétexte d'une économie de temps mal calculée, on est amené assez souvent à limiter le nombre d'heures de l'enseignement religieux, surtout dans les écoles professionnelles.

Ce fait déplorable sape l'efficacité de la formation morale sans laquelle on ne saurait imaginer une vie professionnelle vraiment saine. Dans notre sollicitude pour l'enseignement, il nous est une grande joie de voir l'attitude de notre jeunesse, si courageuse dans la profession de sa foi, si assidue à la prière et si édifiante dans l'accomplissement consciencieux des pratiques religieuses. Nos jeunes savent que la religion à l'école n'est pas seulement un objet d'enseignement quelconque, mais qu'elle est de plus un principe de vie et constitue un élément indispensable pour la formation de l'homme nouveau.

Puissent les parents chrétiens continuer à apprécier le grand honneur que Dieu leur fait en leur confiant l'éducation de leurs enfants. Puissent-ils garder soigneusement leurs droits sur l'école ! Puissent-ils remplir dans leurs foyers leurs devoirs pédagogiques qui découlent de la grande dignit[é] de la paternité que rien au monde ne saura[it] pleinement remplacer.

La vérité sur les « maisons de l'enfant »

4° Non moindre est le péril visant cette fois-[ci] l'âme des innocents, que nous observons dans l[e] domaine de l'éducation des tout petits. On a orga[-]nisé des maisons d'éducation qui se proposent l[a] formation du soi-disant « homme nouveau » : c'est-à-dire d'un homme privé de la foi en Dieu, ignorant le saint nom du Christ Seigneur, à l'ins[-]tar des écoles hitlériennes de triste mémoire. [Il] y a de nombreuses « maisons de l'enfant » où [il] n'y a plus de croix, où l'on ne chante plus [le] cantique traditionnel : *Kiedy ranne wstaja zorz[e]* (*Lorsque paraît l'aurore*), où l'on n'a plus l'habi[-]tude de prier en commun, où l'enfant qui lève s[a] petite main au front pour faire le signe de la cro[ix] est tourné en ridicule, où les éducateurs so[nt] obligés à passer Dieu sous silence, comme si [le] Père céleste et le Fils de Dieu étaient les pir[es] ennemis de l'enfant. Et, pourtant, qui saura[it] montrer à nos enfants un plus beau modèle d'homme nouveau que Jésus-Christ, qui a donn[é] sa vie pour ses frères ?

Catholiques ! Soyez vigilants et ne permett[ez] pas que l'on dépouille vos tout petits des pl[us] magnifiques dons octroyés à l'humanité, du pri[-]vilège de l'enfance divine !

Nous admettons seulement ces méthodes d'édu[-]cation qui, tout en favorisant sainement la cultur[e] physique et la formation sociale, n'oublient pas [le] Créateur du corps et de l'âme, Dieu, qui, par [le] commandement de l'amour du prochain, a pos[é] une fois pour toutes un fondement durable à tou[te] éducation sociale.

Nous vous rappelons, chers frères, que vo[us] continuez à être engagés par la très sérieuse ob[li-]gation d'élever vos enfants selon les directiv[es] de l'Eglise, qui exige l'instruction religieus[e] à tous les degrés de l'enseignement, d'accord [en] ceci avec les décrets de la Constitution de l'E[tat] polonais.

Notre devoir pastoral nous oblige surto[ut] à défendre les droits des orphelins de guer[re] groupés dans différents établissements, et qui so[nt] privés de l'enseignement religieux, de prière, [de la] sainte Messe, comme s'ils n'étaient pas des enfan[ts] de Dieu. Il ne faut pas priver les orphelins [de] leur Père qui est au ciel ! Ces enfants devraie[nt] avoir une instruction religieuse assurée, ainsi q[ue] la faculté de prier et de participer à la vie [de] l'Eglise.

Les dimanches et les fêtes.

5° Dans notre vie sociale s'infiltre la dangereu[se] habitude de violer le caractère religieux [des] dimanches et des fêtes. On peut voir de plus [en] plus souvent, en ville comme à la campagne, [des] gens travaillant les jours de fête soit aux cha[n-]tiers, soit dans les champs, et ceci sans aucu[ne] raison plausible. Ces infractions, rarement ju[sti-]fiables, risquent de nous faire perdre un gra[nd] bien : le caractère religieux de nos jours de f[ête] et le repos social, si indispensable à la ple[ine] détente des hommes fatigués par une semaine [de] travail de plus en plus accablant. Ces fa[its] pénibles ne nous rappellent que trop des épreu[ves] récentes, lorsque, par chicane, l'envahisseur a[...]

(1) Le *Tygodnik Warszawski*, organe de l'archevêché de Varsovie, avait déjà publié, le 2. 6. 1946, un *avertissement contre les sectes*, en particulier contre la soi-disant « Eglise catholique nationale ». *La Documentation Catholique* (13. 9. 46) en a donné le texte complet (t. XLIII, col. 1039). (*N. D. L. R.*)

it notre peuple aux travaux forcés même aux urs des grandes solennités et des fêtes nationales. De même aujourd'hui on invente trop sount des travaux soi-disant urgents pour y pousser population qui a droit cependant au repos hebomadaire. N'oublions jamais que « si le Seigneur bâtit la maison, en vain travaillent ceux qui bâtissent ». Ne nous lassons pas de remplir nsciencieusement le commandement de Dieu : Souviens-toi de sanctifier le jour du Seigneur. »

Les libertés civiques.

6° La garantie de la liberté civique dans les nites raisonnables des besoins du bien commun t une des conditions indispensables d'une paix ine et de l'ordre social. C'est pourquoi nous sirons que disparaissent de notre vie les limitions de la liberté civique insuffisamment motiées et arbitraires. La pression exercée sur les tholiques pour qu'ils s'enrôlent dans certains rtis politiques, professant des principes opposés la sainte foi, et ceci sous peine de perdre cerins avantages matériels, le droit au travail contionné par l'adhésion à tel parti, l'appréciation la valeur sociale de la personne selon la clé parti, ce sont des faits déplorables, car ils visent les citoyens en différentes catégories et contribuent aucunement à l'accroissement du en-être collectif.

La censure.

7° Nous considérons comme une des plus justes et des plus humiliantes contraintes l'actiité du contrôle et de la censure de la presse i, par son caractère arbitraire, dépasse souvent limites des directives préconisées par l'Etat, i ne ménage pas les plus hautes autorités orales, qui restreint l'Eglise dans son droit divin enseigner, qui entrave la publication des Encyques du Saint-Siège, des lettres pastorales et ême des livres catholiques strictement doctrinaux des manuels religieux, falsifiant par ce fait istoire de l'Eglise et l'appréciation de son rôle lturel dans le monde. Sans mentionner le sort i est fait à la presse catholique, complètement la merci des services du contrôle de la presse, indulgents pour les publications des sectaires, qui restreignent si péniblement la liberté de s revues chaque fois que celles-ci désirent endre la défense de l'honneur de Dieu, outragé r les blasphèmes.

Tout cela se passe sous le prétexte de combattre tendances rétrogrades, l'obscurantisme et les ées arriérées sur le plan social. Et pourtant, où ouverons-nous plus de lumière, de progrès et de urage à entreprendre de saines réformes ciales, si ce n'est dans l'enseignement des Encyques sociales, dans la vie selon la foi, qui conit à la suite du Christ, Père du siècle futur, rs le vrai progrès de l'humanité.

Conclusion.

Nous vous confions, chers frères dans la foi, s soucis au sujet de l'intégrité et de la pureté de sainte foi que nous avons l'obligation de fendre jusqu'à notre dernier souffle. Nous vous posons nos craintes avec une pleine confiance vous qui avez soutenu victorieusement l'épreuve de la foi », et dans l'espoir que vous urez apprécier comme il sied la pureté de nos intentions. Nous le faisons humblement, prosternés aux pieds de Marie, en cet anniversaire de la consécration de notre pays à son Cœur immaculé, confiants que sa médiation toute-puissante nous obtiendra le courage de la foi, l'esprit d'amour et de paix dans la lutte pour l'avenir chrétien de la Pologne et la grâce de persévérer jusqu'au bout.

N'oubliez pas que la responsabilité du dépôt de la foi dans vos âmes, du sort de l'Eglise dans la nation, repose non seulement sur vos évêques et vos prêtres, mais aussi sur vous-mêmes, nos bien-aimés frères dans la foi ! Vous avez le devoir moral de confesser votre foi à la face du monde. Vous avez le devoir de donner courageusement votre témoignage à la vérité, de défendre la sainte Eglise dans le domaine de la morale, de la vie publique et de la culture nationale.

Il est juste que vous soyez fiers de votre union avec l'Eglise ! Vous êtes les fils d'une Mère magnifique qui a étanché tant de larmes en ce monde, qui a porté tant de cœurs à faire du bien au prochain, qui a nourri l'humanité tout entière du lait de la divine sagesse et qui continue à le faire sans trahison.

Donc, « veillez, demeurez fermes dans la foi, soyez des hommes, fortifiez-vous » ! (*I Cor.*, XVI, 13.)

Que la bénédiction de Dieu, Père de toute bonté, de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la grâce du Saint-Esprit descendent sur vous par le Cœur de la Vierge immaculée, notre Mère, et demeurent toujours avec vous !

Donné à Jasna-Gora (Czestochowa), en la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, A. D. 1947.

† AUGUSTE, card. HLOND.

Réaction gouvernementale.

Lors de l'ouverture du Sejm (Chambre des députés de Pologne), le 29 *octobre, le premier ministre, inspiré par l'esprit qu'on devine, n'a pas manqué de déclarer* (1) :

On peut constater aussi des tentatives de troubler la paix venant d'un autre côté (2). Récemment, plusieurs hebdomadaires catholiques ont préparé une attaque. Celle-ci s'est concrétisée sous la forme de la fameuse lettre pastorale. Ce document est dénué de tout fondement réel. Des activités pareilles, condamnées à l'échec, sont une tentative d'impliquer l'Eglise dans des luttes politiques. Nous observons la situation avec le plus grand calme, malgré le ton irritant qui, nous aimons le croire, ne reflète les opinions que d'une partie de la hiérarchie ecclésiastique.

Nous ne désirons pas changer notre attitude fondamentale envers l'Eglise et la religion catholique. Nous basant sur le principe de la liberté de religion et de conscience, nous continuerons à témoigner tout le respect voulu aux sentiments et aux coutumes traditionnelles des catholiques pratiquants. Nous respecterons leurs besoins religieux, et même ceux d'autres religions dans les limites de la loi. Mais nous ne tolérerons pas que des sentiments religieux soient exploités à des fins politiques qui n'ont rien à voir avec la foi catholique.

Nous pensons que la plus grande partie des

---

(1) Traduit par *la D. C.* du *Tablet* du 8. 11. 1947

(2) Dans le passage précédent l'orateur avait attaqué M. Mikolajczyk, qui venait de quitter le pays (*N. D. L. R.*)

catholiques pratiquants, de même que la majorité du clergé catholique — ceux qui sont de vrais patriotes et attachés au peuple, ceux qui, pendant les mois les plus durs de l'occupation, n'ont pas quitté le pays, ceux qui ont joué leur rôle dans les camps de concentration et y ont mérité du respect, — nous pensons, dis-je, que ceux-là ne se laisseront pas entraîner dans des activités politiques et antidémocratiques. Plus tôt on s'assagira, mieux cela vaudra pour la cause de l'Eglise. Tous les efforts en vue de différer ou de troubler le *processus* de consolidation politique sont voués à l'échec.

Est-il besoin d'annoter cette réaction du gouvernement polonais ? Le procédé en est un qui est déjà si usé par les adversaires de l'Eglise ! C'est toujours le même : négation gratuite des faits sur lesquels se base la lettre épiscopale ; accusation classique — ç'a été pendant des années le pr... cédé nazi — d'activité politique dès que l'autori... religieuse se défend contre l'activité antireligieu... favorisée ou déclenchée par le gouvernement ; te... tative non moins classique de diviser les fidèle... voire même l'épiscopat ; protestation officielle d... respect pour la religion — envisagée sous l'ang... purement cultuel selon la méthode fasciste — malgré tous les faits contraires ; enfin la mena... à peine voilée par laquelle se termine l'extrait q... nous venons de citer.

Ceux qui connaissent l'histoire savent que ... monde est impuissant à enchaîner la parole ... l'Eglise, verbum Dei non est alligatum ; *malg... les chaînes dont on charge ses apôtres et malg... sa longanimité, il vient un temps où elle ne pe... plus se taire :* non possumus non loqui.

« QUESTIONS ACTUELLES »

LENDEMAINS
d'un scrutin en France

Nous donnons dans les pages suivantes la fin de la séance de l'Assemblée nationale du 30 *octobre* 1947 *dont le numéro précédent de* la D. C. (*t. XLIV, col.* 1517 *et suiv.*) *a donné le début* (1).

M. Guy Mollet. — J'ai plaisir à vous voir applaudir. Que ne l'avez-vous fait en 1945 quant on vous a offert les moyens de l'éviter en bloquant les comptes lors de l'échange des billets !

Pour pallier ce danger, vous nous avez dit, Monsieur le président du Conseil, qu'il faudrait équilibrer le budget et arrêter la course infernale entre prix et salaires.

Soit ! Mais encore vous en faut-il obtenir les moyens. Vous savez la position du parti socialiste sur ce problème.

Tout sera vain si vous n'obtenez pas sur le plan financier une diminution importante des billets en circulation et si l'on ne généralise pas les payements par chèques en enlevant aux billets tout pouvoir libérateur pour le règlement de sommes dépassant un certain chiffre (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre*), si la réforme fiscale n'est pas réalisée, portant non seulement sur les taux et les contrôles, mais sur la structure même de notre fiscalité.

Vous n'arrêterez pas la course entre prix et salaires si vous n'obtenez pas d'abord une stabilisation des prix des denrées alimentaires. (*Applaudissement à gauche et au centre.*)

Il faut réorganiser l'administration économique avec, dans chaque canton, les fonctionnaires chargés d'assurer le contrôle et la répartition. Il faut pouvoir réquisitionner les produits et denrées de première nécessité, rétablir le rationnement et la taxation là où ils ont été prématurément abandonnés (*Applaudissements à gauche. — Mouve... ments divers*), interdire les intermédiaires no... veaux. (*Applaudissements à gauche.*)

Et c'est seulement si cette politique est entrepr... et réussit qu'il sera possible de limiter l'augme... tation des salaires à une simple adaptation ... minimum vital, étant entendu que l'échelle hiéra... chique sera rétablie quand les circonstances ... permettront.

Autrement, il serait vain, devant une haus... constante des prix, de penser pouvoir éviter ... élévation de tous les salaires.

Permettez-moi, au passage, une incidente.

On ne peut pas, de toute façon, assimiler a... salariés de l'agriculture, du commerce et de l'i... dustrie, dont les salaires ont été remis en ord... en mars 1945, les fonctionnaires de l'Etat et d... collectivités locales, auxquels le reclassement ... été solennellement promis par cette Assemb... pour l'année 1947. (*Applaudissements à gauch...*)

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les obser... tions que je devais présenter au nom du pa... socialiste...

M. Louis Rollin. — Il est au pouvoir !

A gauche. — Pas seul !

M. Guy Mollet. — ... et les mesures que no... entendons faire adopter si l'on veut sauver le pa...

Et avec quelle majorité ?

Sera-t-elle de gauche ou de droite ? C'est no... collègue Maurice Thorez qui nous répondait h... en disant que la vieille classification gauche-dro... était périmée et n'avait plus de sens. Pour ... fois, je serai volontiers d'accord avec lui. (*Appl... dissements à gauche et au centre.*)

Une classification nouvelle s'impose : d'un c... ceux qui, par choix ou par abandon, ont d... accepté de se ranger dans l'un ou l'autre des d... blocs hostiles qui s'affrontent dans le monde.

(1) Dans ce numéro, col. 1486, une erreur s'est glissée. C'est le 28 octobre et non le 4 novembre que M. Ramadier se présentait à l'Assemblée nationale.

utre, ceux qui se refusent à ce choix et sont nvaincus que l'on peut, que l'on doit éviter le nflit (*Applaudissements à gauche, au centre et r quelques bancs à droite*)...

M. ALPHONSE DENIS. — Vous acceptez les dolrs et vous refusez le blé soviétique !

M. GUY MOLLET. — ... ceux qui sont convaincus ie tous les problèmes qui nous sont posés — et ie la guerre, d'ailleurs, en aucun cas ne réglerait *'ifs applaudissements sur les mêmes bancs*) — uvent être résolus par des solutions et de sécuté collective et d'arbitrage et de confiance dans s organismes internationaux. D'un côté, ceux qui it cessé d'être des démocrates, même quand dans s maux ils s'affirment tels et, de l'autre, ceux qui sont encore. Car on cesse d'être un démocrate l'heure où l'on pense qu'au nom d'une minorité, ielle qu'elle soit, on a le droit d'imposer aux itres sa pensée et de vouloir faire le bonheur du :uple sans l'accord de la majorité du peuple. *'ifs applaudissements à gauche et au centre.*)

On a cessé d'être démocrate quand on attend our agir et même pour fixer son propre jugement - je préfère le dire en français — qu'un guide iit fait pour vous.

Les démocrates sont ceux qui pensent qu'une ule loi compte, celle qui est imposée par la majoté et qui veulent que la loi pour le peuple soit :terminée par le peuple dans sa majorité. *pplaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. JACQUES DUCLOS. — Oui.

MM. MICHEL PEYTEL ET PIERRE MONTEL. — llez aux urnes, alors !

M. GUY MOLLET. — Il n'est encore jamais arrivé aucun d'entre nous, lorsqu'on lui a demandé de éciser notre programme, de faire cette réponse asourdissante : Je ne le sais pas. Le général, ul, sait ce qu'il veut ! (*Applaudissements à uche et sur divers bancs au centre. — Protestions à droite.*)

Dans la nouvelle classification à établir, il y ıra, d'un côté, ceux qui en sont arrivés à penser ie les problèmes intérieurs français ne trouveınt plus de solution que dans les conflits intéeurs, sans même jamais se demander quels en raient les développements internationaux posbles et, d'un autre côté, ceux qui pensent avec ous et avec beaucoup d'autres que, loin de saper iutorité, il faut la rétablir, que la vie de la Répuique a besoin d'autorité (*Applaudissements à uche, au centre et sur quelques bancs à droite*) surtout, ce qui est essentiel, que l'autorité n'est is incompatible avec la démocratie. (*Vifs applausements à gauche, au centre et sur quelques incs à droite.*)

M. PIERRE MONTEL. — Alors, fixez votre proamme de gouvernement !

M. GUY MOLLET. — Eh oui, nous en sommes accord : les vieilles classifications ne sont plus onnes. C'est tellement vrai que l'on assiste, de irt et d'autre, à des appels, à des rassemblements.

C'est le général de Gaulle qui appelle au ras:mblement du peuple français. Avec quel proramme et pourquoi faire ? Nul ne le sait encore. ans doute l'apprendrons-nous plus tard. Mais iacun sait déjà contre quoi et contre qui : contre qu'il appelle, lui, le parti russe.

Inversement, c'est hier M. Maurice Thorez qui opelait au rassemblement de tous les républicains, bres penseurs ou catholiques, mais qui, lui aussi, se gardait de dire ce que l'on ferait de ce rassemblement et se bornait à déclarer qu'il est constitué contre le parti américain.

M. JACQUES DUCLOS. — Sauver la République, c'est ce que nous voulons.

M. ARTHUR RAMETTE. — Contre le parti de l'étranger, des trusts américains !

M. GUY MOLLET. — Voilà donc la confirmation de ce que je viens de dire. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

Je vous demande, Mesdames, Messieurs : er sommes-nous vraiment là ? Ne sommes-nous plus capables de nous compter que comme anti-ceci ou anti-cela ? (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. ARTHUR RAMETTE. — Vous êtes avant tout anticommuniste. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations à gauche.*)

M. GUY MOLLET. — N'est-il pas possible de penser à un autre rassemblement, positif celui-là, qui groupera les démocrates sincères, les partisans authentiques de l'indépendance nationale ? (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. ARTHUR RAMETTE. — Vous avez fait élire vos maires avec les voix du Rassemblement du peuple français ! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche.*)

Vous avez fait alliance avec le Rassemblement du peuple français ! (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche.*)

M. GUY MOLLET. — Mon cher collègue, quand je fais appel au rassemblement des partisans authentiques de l'indépendance nationale, je ne comprends pas pourquoi vous protestez. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. ARTHUR RAMETTE. — Vous vous êtes alliés au R. P. F. à Marseille, Toulon, Denain ! Les voilà vos rassemblements ! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche. — Bruit.*)

Au centre et à droite. — Assez ! Assez !

M. ARTHUR RAMETTE. — Vichy ! Le maire de Roubaix nommé par Pétain !

M. AUGUSTIN LAURENT. — Lebas est mort ! (*Applaudissements à gauche, où les députés se lèvent.*)

Et vous, où étiez-vous ?

M. GUY MOLLET. — N'est-il pas possible, disais-je, d'envisager le rassemblement de tous les hommes de bon sens et de courage qui pensent que les solutions aux problèmes internationaux comme aux problèmes nationaux peuvent et doivent être trouvées dans la paix et dans l'ordre républicain ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Qui trouvera sa place dans ce rassemblement ? Beaucoup plus de femmes et d'hommes que vous ne le pensez.

Certes, déjà ils sont connus ceux de la S. F. I. O., ceux du Mouvement républicain populaire, ceux des radicaux, ceux même qui, sans parti, ont refusé le dilemme qui leur était offert. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais allons plus loin.

A l'intérieur même des deux blocs qui se préparent, notre regroupement enfoncera ses prolongements. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Ne vous y trompez pas, citoyens communistes ;

ils sont légion dans les rangs de vos sympathisants et dans ceux des syndiqués...

M. ARTHUR RAMETTE. — Ils sont déjà nombreux ceux de chez vous qui viennent chez nous, qui n'aiment pas le double jeu !

M. GUY MOLLET. — ... les hommes qui dénoncent, bien sûr, l'emprise du capitalisme américain, mais qui, pour cela, ne donnent pas systématiquement et automatiquement raison à l'U. R. S. S. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Ils sont légion, les travailleurs syndiqués décidés à défendre leur pouvoir d'achat, mais que fatigue aujourd'hui l'exploitation politique de la grève. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite. — Vives interruptions à l'extrême gauche.*)

M. RENÉ ARTHAUD. — Paroles à gauche, actes à droite !

M. GUY MOLLET. — Que ne s'y trompent pas davantage ces messieurs du R. P. F. ; ils sont nombreux aussi, dans les rangs du soi-disant Rassemblement du peuple français...

M. ANTONIN GROS. — Vos alliés !

M. GUY MOLLET. — Il est des leçons de moralité politique qu'on ne reçoit pas de n'importe qui. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

... Ils sont nombreux, dis-je, dans les rangs du Rassemblement du peuple français, ceux qui, tout en affirmant avec nous que l'Europe a besoin de l'aide américaine, comme ont besoin, d'ailleurs, de nous aider les U. S. A. eux-mêmes, ils sont nombreux ceux qui ne sont pas pour autant décidés non plus, à donner toujours raison à l'Amérique. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Ils sont nombreux, chez eux, ceux qu'a fait réfléchir la dernière déclaration du général de Gaulle, ceux qui sentent monter irrémédiablement autour de lui, et en dépit de toutes les affirmations, voire même en dépit de ce que pourraient être les intentions, un courant néo-boulangiste que rien ne saurait arrêter. (*Protestations sur quelques bancs à gauche et au centre. — Applaudissements à gauche.*)

Oui, ils sont nombreux en France, en Europe et dans le monde, tous ceux qui, en dehors des deux blocs, voire même à l'intérieur de ces deux blocs, n'accepteront, n'acceptent pas l'idée du heurt fatal.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est là le langage de « pacifistes bêlants », de munichois attardés ou de révolutionnaires attiédis.

M. ANTONIN GROS. — Ce n'est pas le langage de Jaurès ! (*Protestations à gauche.*)

M. GUY MOLLET. — Il faut plus de courage réel pour vouloir bâtir la paix que pour accepter la guerre. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Il faut plus de force réelle pour remonter le courant que pour se laisser entraîner. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut plus de foi révolutionnaire (*Interruptions à l'extrême gauche*) pour éviter les émeutes et les révoltes inutiles que pour exciter les esprits et accepter les provocations. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Il faut plus de conscience réelle de la véritable souveraineté nationale et de l'interdépendance des problèmes internationaux pour affirmer son indépendance à l'égard de tous les gouvernements, compris le sien, que pour calquer sa position s celle de n'importe quel gouvernement étrang (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

C'est parce que nous savons ce regroupeme possible, parce que nous voulons lui permettre se constituer pour qu'il impose, demain, mesures de salut public nécessaires, c'est pa que nous sommes décidés à sauver la Républiq et que l'on ne sauve la République que derrière gouvernement de la République (*Applaudisseme à gauche et au centre*)...

M. JEAN PRONTEAU. — Avec les travailleurs !

M. GUY MOLLET. — ... c'est pour ces raiso que nous apporterons nos bulletins, tous nos b letins, au gouvernement républicain.

(*A gauche, les députés se lèvent et applaudisse — Applaudissements au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lari

M. GHALAMALLAH LARIBI. — Le groupe musulm indépendant pour la défense du fédéralisme vot la confiance au gouvernement, bien que la quest algérienne reste entièrement posée, du fait que ministre de l'Intérieur a souvent dit que le rep sentant de la France sur la terre algérienne fait que suivre la politique du gouvernement ; fait que ce représentant, par son esprit de justi en gouverneur averti, a su, pendant les ann écoulées, éviter à des frères qui ont combattu c à côte le nazisme, de s'entre-tuer ; du fait que clairvoyance et son esprit d'équité lui ont valu confiance des populations autochtones, en so qu'il n'est pas un seul musulman qui ait adh à une politique ou soutenu une campagne dirig contre lui.

Voilà les raisons majeures qui nous conduis à renouveler notre confiance au gouvernem (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

D'autre part, Monsieur le président du gouv nement, permettez-moi, personnellement, de v renouveler mes appels : ne cédez pas aux mena de demain.

Aujourd'hui, assurez le triomphe de la Ré blique sur la dictature, quelle qu'elle soit et d qu'elle vienne. (*Applaudissements à gauche et centre.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Eug Claudius-Petit.

L'intervention de M. Claudius-Petit (U. D. S.

M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT. — Monsieur le p sident du Conseil, Mesdames, Messieurs, je vi apporter au gouvernement, au nom de la majo du groupe de l'Union démocratique et socialiste la Résistance, non pas un appui, mais les rais de notre méfiance. (*Applaudissements sur cert bancs à gauche. — Rires sur certains bancs.*)

Nous n'avons plus confiance dans le gou nement que vous nous présentez, Monsieur le sident du Conseil, parce que nous avons trop s vent constaté un écart entre vos paroles et actes. (*Applaudissements sur quelques banc gauche et à droite.*)

Nous vous avons plus d'une fois entendu noncer des paroles énergiques, et d'autant énergiques que vous vous apprêtiez, dans les a à ne pas vous y conformer.

Depuis le début de l'année, vous avez dirigé

affaires de ce pays et, constamment, vous nous avez promis l'équilibre budgétaire pour le prochain plan financier.

Vous nous avez toujours promis un équilibre entre les salaires et les prix, et vous nous avez souvent présenté des mesures contradictoires pour lutter contre l'inflation.

Nous n'avons pu nous empêcher de penser, avant-hier, lorsque vous êtes monté à cette tribune, à l'ironie résultant de votre affirmation — formulée en des paroles toujours plus énergiques — que c'en était fini, que vous ne glissiez plus, qu'il fallait arrêter là l'inflation provoquée par la hausse des salaires, au moment même où vous veniez encore d'accorder des augmentations et de creuser le trou du budget d'un déficit de 7 milliards nouveaux.

Nous n'avons plus confiance parce que vous nous avez toujours promis la prospérité pour le lendemain, alors que nous constatons de plus en plus un étouffement de notre économie.

En dehors des raisons économiques, nous n'avons plus confiance dans votre gouvernement parce que son équilibre politique s'est transformé.

Vous nous présentez une combinaison qui compte sept socialistes sur treize ministres. C'est-à-dire que vous n'aurez même plus l'alibi d'être la minorité du gouvernement pour refuser d'appliquer les décisions du Congrès de Lyon.

C'est-à-dire que sans aucun moyen de ne plus obéir aux organes directeurs d'un seul parti de la combinaison ministérielle, vous serez amené à changer encore de politique dans les semaines et peut-être même dans les jours qui viennent.

On nous a dit tout à l'heure que le vote que nous allions émettre était un vote politique, et c'est vrai. C'est même essentiellement et presque uniquement un vote politique.

Quand j'ai entendu M. Guy Mollet nous dire que la République avait besoin d'autorité et que l'autorité n'était pas incompatible avec la République, je ne pouvais pas ne pas songer que, dans les semaines qui viennent de s'écouler, nous avons constaté un certain nombre de fois que l'autorité de la République n'existait pas.

Un pays n'est pas gouverné quand des citoyens sans mandat peuvent arrêter et dérouter des marchandises en circulation sur le territoire. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Un pays n'est pas gouverné quand les circulaires ministérielles y restent lettre morte.

Un pays n'est pas gouverné quand, pour les besoins d'une politique, on cite à cette tribune, pour certaines denrées, des prix plus élevés que ceux pratiqués à Paris même.

Un pays n'est pas gouverné quand, dans une capitale, les enfants sont sans lait depuis plus de quinze jours.

Le pays n'est pas gouverné et la République est en danger quand on peut voir à la tribune des orateurs, dans un colloque avec le président du gouvernement, s'en tenir à des injures et à des mensonges. Et là, véritablement, le danger que la République court est précis, car elle ne peut se défendre quand l'injure et la calomnie deviennent la règle de certains partis politiques. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Nous aussi, nous avons des inquiétudes quant à la situation française.

Nous avons des inquiétudes aussi quant à la situation en Europe et dans le monde.

Mais nous ne croyons pas que ceux qui depuis un an ont montré leur faiblesse en cédant devant la moindre pression, devant la moindre revendication, et qui repoussent, par ailleurs, toutes les possibilités d'accord avec les groupes voisins de cette Assemblée ou avec les groupements représentant d'autres nuances politiques de la nation, soient qualifiés pour défendre la République. D'autre part, le fait que nous ayons pu entendre toute une série d'orateurs représenter l'exercice du droit, conforme au droit constitutionnel, à la légalité républicaine, de renverser le gouvernement — c'est par cet acte que les élus exercent leur droit de contrôle sur l'action gouvernementale — comme un geste antirépublicain, susceptible de mettre la République en danger, prouve que les institutions républicaines fonctionnent mal et que les républicains eux-mêmes ne peuvent plus supporter l'exercice de ce qui caractérise notre République. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Ah ! il est facile, sans doute, de se tirer d'affaire avec de grandes formules. Le pays a entendu beaucoup de formules cette année, comme au cours des années passées. Mais seules les réalités comptent. Et ces réalités, on peut les découvrir un peu partout.

Quand on constate qu'à l'aide de formules on est parvenu à pervertir complètement l'esprit d'une partie de la classe ouvrière qui maintenant hurle avec les bourreaux au lieu de se dresser pour défendre les victimes ; que, systématiquement, par des formules, on tue au cœur de l'ouvrier cette générosité qui faisait autrefois se dresser toute la classe ouvrière pour défendre les Ferrer et les Sacco Vanzetti, cette classe ouvrière que, maintenant, on ameute contre ceux que l'on exécute en Europe centrale...

A l'extrême gauche. — Contre des traîtres !

Parlez-nous plutôt de ce qui se passe en Grèce et en Espagne !

M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT. — ... on est obligé de penser qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne plus dans cette République. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mais pour défendre une véritable République, nous ne croyons pas bon qu'un président du Conseil qui vient de transformer son gouvernement accuse de fascisme une partie des citoyens français qui se sont prononcés librement aux élections, alors qu'il qualifie de républicains ceux qui naguère étaient élus avec les mêmes voix. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président du Conseil, s'il était appelé à remanier son Cabinet, aurait dû, au lieu de contrecarrer l'opinion exprimée librement, essayer d'interpréter cette opinion, et, au lieu de rétrécir sa majorité, peut-être, au contraire, aurait-il pu tenter de mieux l'asseoir.

Je ne crois pas, Monsieur le président du Conseil, que vous ayez vraiment fait du bon travail pour la République en jetant l'anathème contre une partie importante des électeurs et des citoyens français qui usent d'un droit constitutionnel, pas plus que vous ne faites un bon travail républicain

en essayant de nous présenter comme un rempart ceux qui, depuis toujours, ne nous ont montré que leur facilité aux glissements.

Vous êtes toujours venu nous demander tout notre appui pour vous aider à défendre le pays contre l'inflation. Or, les seuls chiffres que l'on puisse citer démontrent que l'inflation augmente sans cesse.

Vous ne nous présentez rien qui soit capable d'établir ce point d'équilibre entre les salaires et les prix qui seul, en réalité, pourrait permettre d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs.

M. HENRI TEITGEN. — Nous voudrions bien que vous, vous présentiez quelque chose.

M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT. — Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Union démocratique et socialiste de la résistance, dans sa grande majorité, refusera la confiance au gouvernement de M. Ramadier. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kriegel-Valrimont. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nouvelle intervention communiste.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Mesdames, Messieurs, nous voterons contre le gouvernement Ramadier et contre sa politique générale.

« Les votes qui iront au nouveau Cabinet seront, avant tout, des votes anticommunistes. »

C'est ce que constate M. Gabriel Robinet dans *le Figaro* d'hier.

Comme dans les mois qui viennent de s'écouler, opposé aux revendications légitimes des travailleurs, le gouvernement luttera contre toutes les parties de la classe ouvrière qui feront connaître l'impossibilité où elles sont de subvenir à leurs besoins.

M. Ramadier l'a dit, et les ampoules de gaz lacrymogène, les matraques ont déjà été utilisées (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre*) pour marquer l'énergie de cette politique.

Les combattants de la classe ouvrière morts pour la libération n'auraient pas imaginé que, trois ans après, nous pourrions voir cela. Nous restons fidèles à leur volonté en nous battant contre cette politique et contre ces procédés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les objectifs anticommunistes sont inspirés — M. Badie voudrait renverser les rôles — par la volonté de pénétration et de domination économique et idéologique des grands intérêts américains.

D'autres prennent leur mot d'ordre ailleurs...

Au centre et à droite. — A Varsovie !

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — ... et constituent le parti américain.

Avant-hier, la démonstration en a été faite.

Le Monde écrit : « Jamais tumulte n'a été aussi clair. »

Vous voulez rééditer la démonstration, c'est vrai.

« Face à la mise en garde contre les effets d'une politique d'abandon, on a vu se déchaîner un tumulte. »

Ce n'est pas la première fois. La non-intervention en Espagne et Munich se couvrait aussi de grands prétextes et de hurlements. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

Mais vous ne sauriez cacher les évidences. Le[s] appétits des grands trusts américains sont pro[-]clamés et ils déterminent, à l'occasion, contre l[e] peuple américain, contre les ouvriers américain[s] privés de leurs droits syndicaux, l'action du pré[-]sident Truman. (*Nouveaux applaudissements su[r] les mêmes bancs.*)

Personne n'ignore la priorité accordée à l'Al[-]lemagne pour la reconstitution de sa grand[e] industrie lourde. Vous n'ignorez pas que nou[s] avons encore des dizaines de hauts fourneau[x] éteints pendant qu'on rallume ceux de la Ruhr.

Vous n'ignorez pas que sans fonte...

Au centre et à droite. — La Sarre !

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — ... san[s] acier...

Au centre et à droite. — La Sarre !

M. FÉLIX GARCIA. — Monsieur le président, faite[s] respecter la liberté de parole.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Vou[s] n'ignorez pas, dis-je, que sans fonte et sans acier notre reconstruction et notre renaissance son[t] freinées, et qu'en envoyant du minerai lorrain e[n] Allemagne, ce sont les magnats de la Ruhr qu[i] seront à nouveau les maîtres de l'Europe.

M. JEAN PRONTEAU. — Ils ne l'ignorent pas, i[ls] s'en réjouissent.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Ils saven[t] tenir, ceux-là, le langage de la solidarité euro[-]péenne !

M. PIERRE MONTEL. — Ils étaient vos am[is] en 1940 !

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Depuis de[s] mois, on a fait, ici, des promesses. Une politiqu[e] se juge sur ses résultats : nous n'avons pas reç[u] un gramme de combustible. (*Vives interruption[s] au centre, à droite et sur certains bancs à gauch[e]. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. GEORGES BIDAULT, *ministre des Affair[es] étrangères.* — Qu'est-ce que cette histoire [?] (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Il para[ît] qu'on veut des preuves... (*Interruptions au centr[e] et à droite.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — [Je] demande la permission de vous répondre tout d[e] suite. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Non. (*Protestations au centre et à droite.*)

M. Lecourt ne m'a pas permis de l'interrompr[e] pour faire une rectification. J'use maintenant d[u] droit de ne pas me laisser interrompre. (*Vives protestations sur les mêmes bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. ROBERT BICHET. — Monsieur Kriegel-Valrimont, c'est sans doute ce que vous appelez l[a] démocratie ?

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — M. Lecou[rt] a donné l'exemple en me refusant l'autorisatio[n] de l'interrompre. C'est à lui qu'il faut vous e[n] prendre.

M. ROBERT BICHET. — Vous avez peur de l[a] vérité !

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Non. Ma[is] M. Lecourt m'ayant refusé l'autorisation de l'in[-]terrompre, je refuse, à mon tour, cette autorisatio[n] à M. Bidault.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le ministre de[s]

Affaires étrangères, M. Kriegel-Valrimont ne vous permet pas de l'interrompre.

Je ne puis m'opposer à sa volonté, mais je vous donnerai la parole dès qu'il sera descendu de la tribune.

Plusieurs membres à droite. — Il a peur ! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Bien, je parlerai après lui.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Je vais m'expliquer. La seule raison pour laquelle (*Vives interruptions à droite*) je ne permets pas que l'on m'interrompe, alors que j'ai l'habitude constante d'accorder cette autorisation, c'est parce que, tout à l'heure, M. Lecourt...

M. ROBERT LECOURT. — Je ne suis pas au gouvernement.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — ... ayant fait une déclaration sur un fait que je connais bien, n'a pas voulu m'accorder la permission de l'interrompre, alors que je la lui demandais sans violence et sans incorrection. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. BOUGRAIN. — M. Lecourt n'est pas ministre.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Il a ainsi montré que de nouvelles habitudes s'instauraient ici. Ce que M. Lecourt a le droit de faire, un membre du groupe communiste a le droit de le faire également. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. PAUL COSTE-FLORET. — Vous vous croyez ministre des Affaires étrangères ?

M. LE PRÉSIDENT. — Il est exact que, d'après les usages, un orateur peut refuser qu'on l'interrompe. Il est exact aussi que ce droit d'interruption vous a été refusé.

Mais je vous fais remarquer qu'il y a une différence entre le cas que vous invoquez et le cas présent. M. le ministre des Affaires étrangères a demandé la parole en tant que membre du gouvernement.

Aux termes du règlement, un ministre peut intervenir quand il le désire. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Oui, c'est ainsi ! (*Dénégations à l'extrême gauche.*)

Le règlement porte qu'un ministre a la parole dès qu'il la demande. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. JACQUES DUCLOS. — Mais pas avant que l'orateur à la tribune ait terminé.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez me laisser poursuivre.

Il peut arriver qu'un ministre désire répondre immédiatement à une parole dangereuse, pour en modifier ou en annuler l'effet.

Si donc il est possible, Monsieur Kriegel-Valrimont, que vous ne manquiez pas au règlement par votre attitude, vous manquez certainement à l'usage parlementaire et à la courtoisie. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Je pense que M. Lecourt fera son profit de cette observation. (*Exclamations et rires au centre, à gauche et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LECACHEUX. — Vous n'êtes pas encore ministre.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — La déclaration que M. Bidault veut produire sur la question, il avait déjà l'occasion de la faire au moment de l'intervention de notre camarade Lecœur. Il aura encore l'occasion de la faire. Je poursuis donc. (*Interruptions à droite.*)

Il paraît qu'on veut des preuves, mais je demande à ceux qui les réclament : ne vont-ils donc pas au cinéma ? (*Rires et interruptions au centre et à droite.*)

Nos écrans sont submergés de bandes américaines dont la valeur et les effets sur notre jeunesse sont plus que discutables. (*Exclamations au centre et à droite.*)

Le cinéma français se meurt. Vous voudriez aujourd'hui que la même situation fût faite à l'industrie de l'automobile, puis aux chemins de fer et à tout le reste.

Les résultats déjà acquis sont probants. Nous sommes contre cette politique.

L'ordre du jour présenté par M. Charles Lussy nous demande de faire confiance à ce gouvernement pour le redressement économique et pour la défense de la liberté et de la République. Nous savons quelles sont les menaces qui pèsent sur la liberté et sur la République.

M. PIERRE MONTEL. — Vous le savez mieux que quiconque.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Ceux qui mènent la lutte contre la classe ouvrière n'ont jamais été les défenseurs de la liberté et de la République. (*Mouvements divers. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ils préparent la voie aux aventures.

Le redressement économique ne s'obtiendra pas davantage en refusant à la classe ouvrière ce qui lui est nécessaire pour produire.

M. PIERRE MONTEL. — La classe ouvrière a assez de vous ! Elle vous a mis à la porte des mairies !

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Le journal du Mouvement républicain populaire, *l'Aube*, est obligé de constater que le gouvernement faible, dont la position est négative, ne peut remporter qu'une victoire à la Pyrrhus.

M. Benedetti ajoute : « C'est d'autre chose que la France a besoin. »

Mais l'unité de fait qui s'est manifestée avant-hier, ne va-t-elle pas se manifester encore par le maintien de ce gouvernement qui, sans répondre aux besoins de la France, sans rien résoudre, permet à de Gaulle de développer sa propagande contre la Constitution ?

En déconsidérant les institutions parlementaires, on apporte l'élément essentiel à la campagne en faveur du pouvoir fort et, déjà, un journal du matin peut annoncer les intentions indécentes de M. de Gaulle : la dissolution du parti communiste, prélude à d'autres excommunications.

Voilà à quoi se préparera tranquillement l'aspirant au pouvoir personnel, à l'abri du paravent de la troisième force. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ces plans seront déjoués autrement que par une politique d'impuissance, de faillite et de complicité à l'égard du néo-fascisme. La classe ouvrière défendra la liberté et la République. Elle défendra aussi le redressement économique.

La déclaration du bureau de la C. G. T., unanime, montre la vanité des efforts pour diviser la classe ouvrière et donne aussi la certitude que les travailleurs sont conscients de la gravité de l'heure.

M. RENÉ COTY. — Ils vous l'ont montré.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Nous serons avec tous les travailleurs, avec tous les défenseurs de la République pour garantir contre vous les libertés et le relèvement de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

M. GEORGES BIDAULT, *ministre des Affaires étrangères.* — On peut toujours dire n'importe quoi en espérant qu'à force de le répéter ce qui est faux finira par passer pour vrai. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Ce n'est pas la première fois que je dis dans cette Assemblée...

A l'extrême gauche. — Combien avons-nous reçu de tonnes de charbon américain ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — ... je l'ai dit, en effet, en réponse à M. Lecœur, et de la manière la plus convaincante, la preuve en est qu'il n'a pas répondu... (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Vous n'avez pas convaincu non plus *Carrefour.* (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — ... que les livraisons de charbon de la Ruhr et de la Sarre, dont l'accord tripartite, signé par moi à Moscou, nous garantit l'augmentation progressive, au fur et à mesure de l'augmentation de la production allemande...

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Demain, on rasera *gratis !*

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — ... nous ont déjà permis d'obtenir, chaque mois, dans le passé, entre 200 000 et 300 000 tonnes de charbon, à un prix économiquement avantageux.

Je demande, pour la justice et pour l'histoire (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre, à gauche et à droite*) que ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir qu'il n'avait pas été livré un gramme de combustible allemand, soit imprimé et retenu. Une telle allégation juge ceux qui l'ont produite. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. CHRISTIAN PINEAU. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Pineau.

M. CHRISTIAN PINEAU. — J'ai sous les yeux la statistique du commerce extérieur de la France, éditée par la direction générale des douanes, indiquant les entrées en France, avec pays d'origine.

J'y relève que pendant les huits premiers mois de l'année 1947, il a été importé 17 585 423 quintaux métriques de charbon allemand. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous voici au terme de ce débat. La question a été clairement posée par tous les partis. La concordance des discussions me dispensera d'un effort oratoire que ma voix ne me permettrait pas.

Le problème est clairement posé. Il y a, à l'heure actuelle, pour la France, un choix à faire, un choix qui est un acte de volonté.

Il s'agit de savoir si notre pays sera divisé, pour reprendre les expressions dont on s'est servi, entre un camp « russe » et un camp « américain »...

Plusieurs membres à droite. — Ce n'est pas vrai !

M. PIERRE MONTEL. — Ce n'est pas le problème !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... ou s'il y aura une volonté française qui implique la collaboration avec toutes les nations, mais aussi de maintenir fortement notre indépendance nationale.

M. NISSE. — C'est ce que de Gaulle a fait en juin 1940.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il s'agit de savoir si nous voulons défendre nos institutions républicaines contre tous les mensonges et contre toutes les attaques, ou si nous nous laisserons aller au mensonge du plébiscite (*Exclamations à droite. — Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur divers bancs au centre*) ou au mensonge de je ne sais quelle dictature.

Le choix est clair pour le gouvernement qui est sur ces bancs ; nous sommes pour la France, nous sommes pour la République. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Plusieurs membres à droite. — Nous aussi.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous demandons à tous ceux qui entendent défendre à la fois notre idéal français et notre idéal républicain de voter pour le gouvernement.

Mais nous supplions ceux qui n'ont pas confiance, ceux qui se méfient, ceux qui hésitent, de voter contre, car le pire serait de terminer dans l'équivoque. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

[Après une intervention de M. F. Quilici, le député communiste, M. Kriegel-Valrimont, revient sur la réponse que lui a faite M. Georges Bidault.]

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — M. le ministre des Affaires étrangères, qui est professeur d'histoire, a voulu, pour l'histoire, que les faits soient enregistrés.

A sa rescousse, M. Pineau a cité des quintaux. Il n'est pas coutume de le faire en matière de charbon. Bientôt, on nous parlera de kilos !

M. JACQUES DUCLOS. — De grammes !

Au centre. — C'est vous qui avez parlé de grammes.

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — J'ai cité une formule de l'hebdomadaire *Carrefour* (*Exclamations à droite*) où il était écrit qu'à la suite des accords conclus, et malgré les promesses faites, la France n'avait pas reçu un gramme de plus de charbon. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Sur divers bancs au centre. — De plus !

M. HENRI TEITGEN. — De plus que quoi ? Les termes « de plus » appellent un complément.

M. ANDRÉ PHILIP. — 1 700 000 tonnes le mois dernier !

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — M. l'ancien ministre André Philip, sur la foi des chiffres donnés par M. Pineau, parle de 1 700 000 tonnes.

En vérité, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de la quantité de charbon importée en huit mois. Alors que notre importation totale est de 2 037 000...

A droite. — Grammes ?

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — ... tonnes, les importations en provenance de l'Allemagne, d'après les chiffres donnés par M. Pineau, sont de l'ordre de 200 000 tonnes par mois. Elles n'ont pas été augmentées. Il en est malheureusement de

preuves assez pénibles : ce sont les 49 hauts fourneaux qui ne sont pas à feu dans le département de Meurthe-et-Moselle ; c'est la production d'acier qui, au lieu d'augmenter, diminue.

Voilà les conséquences de cette politique. C'est cela qui restera pour l'histoire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Ce qui restera aussi pour l'histoire, c'est la facilité qu'on a de déformer les choses qu'on a dites soi-même (*Très bien! très bien! au centre*), car il n'est pas vrai qu'on ait dit : « Un gramme de plus ». On a dit : « Pas un gramme de combustible. » Et tous ceux qui ont ici des oreilles pour entendre l'ont entendu. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Soyons sérieux !

M. FERNAND BOUXOM. — Dites alors les choses sérieusement.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est pourquoi je tiens à ce que, pour la vérité et pour l'histoire, le propos que j'ai mentionné soit reproduit exactement comme il fut prononcé.

Contrairement à ce qui a été dit — car maintenant on change les mots, — il ne s'agit plus « d'un gramme de combustible », mais « d'un gramme de combustible en plus ».

Mme MADELEINE BRAUN. — Vous l'aviez compris, Monsieur le ministre.

M. KRIEGEL-VALRIMONT. — Vous le savez très bien.

M. FERNAND BOUXOM, *s'adressant à l'extrême gauche.* — A chaque séance, vous êtes pris sous vos mensonges ! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Lorsqu'il s'agit, en effet, de choses sérieuses, on pèse ses paroles et, en particulier, on ouvre et on ferme les guillemets au bon endroit.

Je rappelle donc que des statistiques n'émanant pas du ministère des Affaires étrangères témoignent que les exportations de charbon allemand se sont élevées en effet à 1 700 000 tonnes...

M. JACQUES DUCLOS. — Et combien de charbon américain ? (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT. — Ce qui représente en grammes ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Ce que cela représente en grammes, un homme dont les capacités arithmétiques sont aussi connues que celles de M. Kriegel-Valrimont voudra bien l'évaluer.

Je me permets d'ajouter, puisque le souvenir en a été perdu, qu'aux termes de l'accord tripartite de Moscou, relatif au charbon, qui a été récemment complété et amélioré, et quoi qu'on ait dit hier d'un certain M. Brown, promu pour la circonstance à une influence qu'il serait fort étonné de se voir attribuer...

M. JACQUES DUCLOS. — Ne parlez pas trop tôt !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Admettons que lui, mais lui seul, n'en sera pas étonné... (*Rires au centre.*)

... nous venons d'obtenir que la courbe continue d'exportation obligatoire passe de 21 pour 100 à 25 pour 100. Si la production dépasse 370 000 tonnes par jour, j'ai de solides motifs de croire que la proportion pourra s'élever au delà du plafond antérieurement fixé et même atteindre aux environs de 30 pour 100.

Mme MADELEINE BRAUN. — « Si ! » (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Si l'on n'extrait pas de charbon, naturellement on n'en exportera pas. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

M. RENÉ ARTHAUD. — C'est la proie pour l'ombre.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je souhaite ajouter que le chiffre de base à partir duquel il y a relèvement des exportations en France est d'ores et déjà atteint. (*Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

On peut en rire. Je m'en félicite. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Mme MADELEINE BRAUN. — Depuis quand ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Aujourd'hui. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Je suis fâché qu'une bonne nouvelle...

Mme MADELEINE BRAUN. — Une nouvelle nouvelle !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — .... soit accueillie par une partie des membres de cette Assemblée avec ironie. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

J'ajoute qu'en fin de compte il y aurait un moyen très simple et très prompt d'augmenter considérablement nos moyens en ravitaillement de charbon : ce serait que, conformément aux requêtes incessantes de la France, qui a déjà reçu de la part de ses trois grands alliés deux réponses favorables, il fût enfin décidé que le charbon de la Sarre est intégré dans l'économie française. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. CHRISTIAN PINEAU. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Pineau.

M. CHRISTIAN PINEAU. — Je voudrais ajouter un mot aux déclarations de M. le ministre des Affaires étrangères.

Si j'ai parlé de quintaux, c'est parce que la statistique générale des douanes s'exprime en quintaux.

Je ferai remarquer à M. Kriegel-Valrimont qu'il ferait beaucoup mieux de se renseigner aux sources que dans les hebdomadaires. (*Applaudissements et rires à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

[Après les interventions de M. Guy Petit, rép. ind. et René Pleven, U. D. S. R., la parole est donnée à M. Ramadier, président du Conseil.]

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mesdames, Messieurs, je m'excuse de ne pouvoir répondre qu'avec une voix insuffisante. Je demande à l'Assemblée de vouloir bien me prêter, à cause de cela, particulièrement attention.

M. Pleven vient de présenter, à 18 h. 1/2, donc quelques instants avant le vote, une demande d'interpellation qui, jusqu'à ce moment, n'avait pas été formulée. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. PATRICE BOUGRAIN. — C'est vous qui nous avez convoqués. Ne renversez pas les rôles.

M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT. — C'est un prétexte subalterne.

M. JOSEPH LECACHEUX. — Pourquoi nous avoir convoqués, en effet ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous avons estimé que, dans les circonstances où nous nous trouvions, il était nécessaire de resserrer l'organisme gouvernemental afin d'en renforcer l'autorité.

Nous n'avons pas pensé pour autant qu'il était, sur tous les points, même à raison de circonstances nouvelles, nécessaire de modifier ou de rectifier notre politique. Sur tous ceux où une précision nouvelle était indispensable, nous avons apporté à cette tribune des déclarations très nettes.

M. Pleven disait : « Renforcement du dirigisme ou bien libéralisme ? » Nous lui avons indiqué par avance notre solution.

Oui, pour cet hiver, il faut que certaines mesures soient prises. Nous savons que nos forces sont limitées. Elles doivent donc être concentrées sur quelques points essentiels. Mais, sur ces points, elles doivent être appliquées avec la plus grande méthode et la plus grande force.

M. ROBERT BRUYNEEL. — Quelles mesures et quelle force ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Pour tout le reste il vaut mieux, sans aucun doute, qu'aucun contrôle n'existe puisqu'il n'est pas possible d'en avoir de suffisant, et qu'il s'agit, d'ailleurs, de points de moindre importance.

Nous avons annoncé des mesures nouvelles. Nous avons déposé, avant-hier, un projet concernant des achats prioritaires chez les cultivateurs. (*Exclamations sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. ROBERT BRUYNEEL. — C'est un renforcement du dirigisme.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous pensons, en effet, que lorsque des engagements ont été pris, lorsque des contrats ont été passés entre des organisations professionnelles ou entre des cultivateurs et l'administration, il faut qu'il y ait une sanction.

Il n'est pas possible — et je crois que personne ne l'a contesté au cours de ces débats — que nous laissions, sans nous en préoccuper, au jeu des hasards d'une liberté commerciale qui, actuellement, ne comporte pas de véritable concurrence, l'alimentation des grandes villes et des populations ouvrières.

Voilà ce que nous avons dit et voilà ce que je répète à M. Pleven qui, sans doute, l'avait déjà entendu.

Il m'interroge, par ailleurs, sur les problèmes de la France d'outre-mer. Il sait que ces problèmes, nous les avons toujours suivis, M. Marius Moutet et moi-même, dans un commun esprit, avec la volonté de sauvegarder ces deux bases de l'Union française que sont le libre développement de chaque pays et une cohésion très forte de l'ensemble.

Nous n'entendons consentir à aucun abandon, ni dans le domaine de la politique libérale ni pour le maintien du prestige et de l'influence de la France.

Voilà ce que je tenais à répondre à cette interpellation de la dernière minute.

M. Pleven a le droit de voter contre mon gouvernement. C'est son droit de parlementaire. Je dis plus : à l'heure où nous sommes, il n'est pas possible qu'un vote pour le gouvernement soit un vote de complaisance, d'amitié, de sympathie personnelle ou de tolérance momentanée. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous sommes au moment d'une épreuve. Le gouvernement entend l'affronter avec toutes ses forces et l'assentiment de l'Assemblée. Il faut qu'il ait, dans l'approbation claire et nette de cette dernière, l'autorité nécessaire pour affronter les difficultés des prochaines semaines.

Que ceux qui pensent qu'un autre gouvernement est préférable votent contre. Il ne faut pas d'autorité au rabais, marchandée, prorogée de jour en jour ou de semaine en semaine. Il faut qu'un gouvernement puisse agir et, par conséquent, que l'Assemblée ait vis-à-vis d'elle-même ce devoir de franchise sans lequel le gouvernement de ce pays n'aurait pas d'autorité.

La République et les intérêts les plus profonds de la France sont en cause. Nous avons montré la voie que nous voulons suivre. Nous demandons à tous les républicains qui siègent ici de nous donner la confiance. Mais s'il y a des hommes qui pensent que nous ne sommes pas dans le bon chemin, qu'ils le disent clairement, nettement, avec franchise.

C'est la force du régime parlementaire d'écarter toute hypocrisie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte maintenant l'Assemblée sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'ordre du jour.

Conformément au deuxième alinéa *in fine* de l'article 49 de la Constitution, le vote va avoir lieu au scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 82 du règlement, le pointage est de droit lorsque le gouvernement a posé la question de confiance.

Il va y être procédé.

La séance est suspendue pendant l'opération du pointage.

La séance, suspendue à 18 *h.* 50, *est reprise à* 19 *h.* 30.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'ordre du jour de M. Charles Lussy.

Nombre des votants	580
Majorité absolue	291
Pour l'adoption	300
Contre	280

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

En conséquence, conformément à l'article 49 *in fine* du règlement, l'ordre du jour est adopté. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

La vie chrétienne et sociale en Allemagne

Lettre collective de l'épiscopat allemand (21 août 1947) à la suite de la conférence de Fulda

Cette année encore les évêques d'Allemagne ont enu leur conférence traditionnelle à Fulda, auprès lu tombeau de saint Boniface. L'Agence KIPA Fribourg, Suisse) donne à ce sujet les détails sui-ants (26. 8. 1947, *n°* 582. Notes de *la D. C.*) :

Après que les cardinaux de Cologne et de Berlin t les archevêques de Fribourg, Bamberg et Paderorn eurent tenu du 7 au 9 juillet, à Fulda, une éunion préparatoire, la Conférence de l'épiscopat 'est ouverte le 19 août. La ville épiscopale (Fulda) tait à cette occasion richement pavoisée. La Conérence débuta par un Salut du Saint Sacrement, élébré dans la cathédrale auprès du tombeau de aint Boniface, par le président, le cardinal Frings. Beaucoup de fidèles étaient accourus pour assister cette ouverture solennelle.

On put constater alors que les évêques qui levaient participer à la Conférence étaient les suiants : le cardinal Frings, archevêque de Cologne ; e cardinal Faulhaber, archevêque de Munich ; le ardinal von Preysing, évêque de Berlin ; NN. SS. Groeber, archevêque de Fribourg ; Jaeger, rchevêque de Paderborn ; Kolb, archevêque de Bamberg ; Bornewasser, archevêque de Trèves ; Berning, évêque d'Osnabruck ; Ehrenfried, évêque e Wurzbourg ; Buchberger, évêque de Ratisbonne; Kumpfmüller, évêque d'Augsbourg ; Machens, vêque d'Hildesheim ; Stohr, évêque de Mayence ; Rackl, évêque d'Eichstætt ; Landersdorf, évêque de Passau ; Dietz, évêque de Fulda ; Wendel, évêque le Spire ; van der Velden, évêque d'Aix-la-Chaelle ; NN. SS. Wienken, de Berlin ; Hartz, prélat *ullius* de Schneidemühl, Kottmann, de Rottemourg ; MM. Rauch, vicaire capitulaire de Limourg ; F. Vorwerk, vicaire capitulaire de Munster ; Piontek, vicaire capitulaire de Breslau (1) ; Kather, icaire capitulaire d'Ermland (2) ; Monse, vicaire énéral de Glatz. Comme l'an dernier, Mgr Legge, vêque de Meissen, qui habite la zone d'occupation oviétique, n'a pas pu assister à la Conférence (3). Comme hôte était présent Mgr Muench, visiteur apostolique pour l'Allemagne (1). Le gouvernement militaire américain avait délégué le colonel McHenny, chargé des affaires ecclésiastiques dans le pays de Hesse, pour saluer les évêques.

A l'occasion de l'ouverture de la Conférence, le bourgmestre de Fulda, le Dr Raabe, avait publié une proclamation, dont voici un extrait :

... Toujours, mais particulièrement ces dernières années, non seulement la population croyante, mais toute l'Allemagne, voire de vastes milieux du monde entier ont été attentifs à la déclaration collective des évêques allemands, résultat de leurs travaux durant la Conférence. Si à présent les évêques allemands se réunissent de nouveau auprès du tombeau de saint Boniface, c'est à une époque de détresse plus grande, plus aiguë et plus générale que tout ce que notre peuple a jamais éprouvé.

Ces paroles de bienvenue se terminaient par le vœu que, devant la grande détresse morale de la population, les évêques « puissent, cette fois encore, publier une déclaration riche en directives et un message de force, de courage et de confiance et, d'une portée plus vaste, un message de paix, d'entente et de coopération entre les nations ».

Les délibérations de la Conférence, qui sont secrètes, ont eu lieu au palais épiscopal de Fulda.

✦ ✦ ✦

Voici le texte de la lettre publiée à l'issue de la Conférence de Fulda et lue dans toutes les églises le 14 septembre (2) :

Les évêques d'Allemagne, réunis cette année encore autour de la tombe de saint Boniface, pour implorer la bénédiction de l'apôtre de l'Allemagne sur leurs graves délibérations concernant les vicissitudes de l'Eglise et de la patrie, souhaitent à tous les fidèles salut et bénédiction dans le Seigneur.

Chers diocésains, quelle que soit la diversité des préoccupations de l'épiscopat, toutes ses délibérations s'inspirent de cette parole pleine de bonté du Seigneur : « J'ai compassion de la foule. » (*Matth.*, XV, 32). Le cri de détresse qui s'échappe de tous les cœurs, qui retentit à travers villes et villages, qui couvre le son joyeux des cloches aux jours de fêtes, les pasteurs de l'Eglise ont moins que personne le droit d'y rester sourds, eux qui sont attentifs au moindre frémissement de leur troupeau bien-aimé, frappé par la douleur. Ce que

---

(1) La majeure partie de l'archidiocèse de Breslau a té incorporée à la Pologne. Le reste (environ 10 000 kilonètres carrés) comprend 200 000 catholiques répartis en 4 paroisses ou dessertes, dont s'occupent environ 0 prêtres. Depuis la mort du cardinal Bertram cette artie de l'ancien archidiocèse est administrée par Mgr Ferinand Piontek, vicaire capitulaire.

(2) Mgr Keller, évêque d'Ermland, avait renoncé à la uridiction sur la partie Sud du diocèse, incorporée à la Pologne. Après la mort de l'évêque, le Chapitre, quoique xpulsé, a choisi le prévôt, Arthur Kather, comme vicaire apitulaire.

(3) Il est difficile de porter un jugement d'ensemble ur l'attitude des autorités soviétiques. Ainsi, Mgr Bering, d'Osnabrück, a eu l'autorisation de visiter pendant rente jours la partie de son diocèse située dans le Mecklembourg, en zone russe. Pendant ce voyage, il a onfirmé plus de 11 000 enfants. Dans le Mecklembourg, ui jadis comptait très peu de catholiques et 10 prêtres eulement, habitent actuellement environ un demi-million e catholiques, originaires de la Prusse-Orientale et Occientale, de Silésie, du pays des Sudètes et de Slovaquie. Le ministère est assuré par une centaine de prêtres.

(1) Outre sa tâche de visiteur apostolique, Mgr Muench est à la tête de l'Œuvre pontificale de secours aux personnes déplacées, fondée en octobre 1945, et assure la liaison entre les autorités religieuses catholiques et le gouvernement militaire américain ; deux autres représentants sont chargés d'une fonction analogue pour les protestants et les israélites.

(2) Traduction de *la D. C.* sur le texte allemand paru dans Kipa du 13. 9. 1947, nos 622-627. Sous-titres et notes de *la D. C.*

ressent notre peuple, nous le ressentons avec lui, nous sommes solidaires avec lui, nos pensées et nos efforts de tous les instants tendent à soulager sa détresse, autant que nous le pouvons. Conscients de notre mission et de notre responsabilité épiscopales, nous nous demandons : comment aider notre pauvre peuple affligé ? Notre parole pastorale sera donc une lettre de consolation et d'exhortation, écrite du sang de nos cœurs, parole qui retentira dans toutes les chaires, qui frappe à tous les cœurs et qui veut aider tous ceux qui sont de bonne volonté.

I

Exhortations dans la misère du temps présent.

Chers diocésains, *la misère est grande, immense.* Grandissant sans cesse, elle nous étreint surtout depuis le commencement de la deuxième guerre mondiale. Les horreurs de la guerre sont passées, mais nous ignorons encore le bonheur des bénédictions de la paix. Quand nous regardons notre peuple tombé dans la misère et courbé sous le malheur, la parole émouvante que Dieu a mise sur les lèvres du prophète Isaïe nous vient à l'esprit : *« Où vous frapper encore ? Toute la tête est malade et tout le cœur est languissant. De la plante des pieds au sommet de la tête, il n'y a en lui rien de sain : ce n'est que blessures, meurtrissures, plaies purulentes, qui n'ont pas été nettoyées, ni bandées, ni adoucies avec de l'huile. Votre pays est un désert ; vos villes sont consumées par le feu. »* (*Isaïe*, I, 5-7.)

Misère physique.

Le corps de notre peuple saigne vraiment de mille blessures. Manque de logements, manque de charbon, manque de vivres, manque des objets les plus élémentaires et les plus nécessaires pour la vie de tous les jours, rendent l'existence difficile et insupportable. Les expulsions des régions de l'Est, expulsions exécutées souvent avec la plus grande hâte et une dureté incroyable et chassant de leur foyer et de leur terre des millions de gens, sont cause que le territoire allemand, diminué et couvert de ruines, a vu naître un manque de vivres et une crise de logements qui défient toute description. La mort par la faim a déjà récolté de riches moissons et elle en récoltera de plus riches encore. Nous remercions de tout cœur les autorités allemandes qui ont fait tout leur possible pour accueillir *le flot des réfugiés* et les répartir sur les villes et les villages. Nous exprimons notre gratitude et notre reconnaissance profondes aux fidèles qui ont ouvert leurs maisons et leurs habitations et qui font œuvre de miséricorde à l'égard de ceux qui ont été expulsés sans pitié de chez eux. Nous remercions sincèrement tous les bienfaiteurs à l'étranger qui s'occupent de soulager la misère criante de notre peuple (1).

Puisse, par ailleurs, notre volonté de nous aider nous-mêmes ne pas se relâcher. Notre désir serait qu'on organise des *parrainages :* dans chaque paroisse, telle famille plus aisée fournirait à telle famille de réfugiés des ustensiles de ménage, des vêtements, des vivres et aussi de l'argent.

On soutiendrait ainsi les réfugiés déracinés et on les débarrasserait de maint souci. Le regretté *Mgr Maximilian Kaller,* ami des réfugiés et réfugié lui-même, qui nous a quittés prématurément, nous a laissé un exemple de sollicitude infatigable au service de ceux qui sont privés de leur foyer. Nous déposons sur sa tombe une couronne d'affection reconnaissante et prions pour le repos de son âme.

Une misère navrante est celle de nos *prisonniers de guerre.* La nostalgie inassouvie du pays ronge jour et nuit leur substance vitale. Les aumôniers nous font parvenir d'affligeantes informations des camps de prisonniers : découragement grandissant, hébétude et progrès d'une mentalité radicale et nihiliste. Qu'après les horreurs de six années de guerre, après l'exploitation sans pareille de leur force de travail, après les scènes terribles qu'ils ont vécues sur les divers fronts et leur longue et douloureuse captivité, la force morale de ces hommes et de ces jeunes gens soit à bout, cela est compréhensible. A l'occasion de Noël 1946, plus de 7 millions d'hommes et de femmes, de jeunes gens et d'enfants catholiques et autant de personnes qui ne partagent pas nos convictions ont, par leurs signatures mouillées de leurs larmes, supplié les alliés de libérer le plus tôt possible leurs chers prisonniers. Nous renouvelons nos sollicitations pour qu'on libère les prisonniers et nous réitérons notre vive et instante prière pour qu'on fasse preuve de compréhension et de magnanimité envers ceux qui ont cédé à la pression du nazisme, mais sans suivre l'esprit de l'oppresseur.

Misère spirituelle.

Chers diocésains, après ce que nous avons dit, il est facile de se rendre compte que bien souvent la *misère spirituelle* accompagne celle du corps. Qui croirait que le langage clair que Dieu a parlé au milieu des orages de la guerre suffirait à amener les hommes à un souci plus profond de leur salut éternel, à un amour plus ardent du Christ et à une meilleure pratique religieuse se ferait bien souvent illusion (1). Nous voyons

---

(1) Des organisations charitables des Etats-Unis ont fourni, jusqu'au printemps 1947, 25 millions de livres de vivres, de vêtements, etc., pour une valeur de 12 millions de dollars. Un tiers de ces dons provient des catholiques américains et a été distribué par l'organisation *Caritas* allemande dans les trois zones occidentales. Grâce à l'action des catholiques américains auprès de l'O. N. U., l'Action internationale de secours aux enfants s'occupera désormais aussi des enfants allemands.

En octobre 1946, une délégation interconfessionnelle britannique, comprenant des représentants de l'Eglise établie, de l'Eglise catholique, de l'Eglise d'Ecosse et des Eglises libres, a visité la zone britannique. La délégati[on] était conduite par l'évêque anglican de Chichester, Dr Bell ; du côté catholique, elle comprenait notamme[nt] Mgr Ellis, évêque de Nottingham. Les délégués ont p[ris] contact avec les représentants des diverses confessio[ns] religieuses, des mouvements de jeunesse, de l'Uni[on] démocratique chrétienne et d'autres personnalités. Ils sont mis au courant de la détresse matérielle, de [la] situation scolaire, des mouvements de jeunesse, des per[-]sonnes déplacées, de la dénazification. Au cours de l'u[ne] des réunions, Mgr Emery, vicaire général de Birm[in]gham, signala que les catholiques anglais avaient c[ol]lecté 90 000 livres sterling pour l'aide à l'Europe, do[nt] les deux tiers avaient été consacrés à l'achat de vêteme[nts] et de chaussures pour l'Allemagne.

(1) Parmi les 15 millions d'Allemands évacués des t[er]ritoires situés à l'est de la Neisse et de l'Oder, incorpo[rés] à la Pologne depuis la Conférence de Potsdam, il y [a] plus de 7 millions de catholiques, dont 4 millions [ont] été dirigés sur les territoires allemands limitrophes. C[es] territoires, où avant-guerre les catholiques étaient cla[ir]semés (la *Diaspora*), ont vu ainsi s'accroître considé[ra]blement le pourcentage de catholiques. Ainsi, le pays [de] Sachsen-Anhalt qui, avec l'Altmark voisine, ne compt[ait] que 130 000 catholiques, en compte actuellement 950 0[00]. La province de Hanovre, où, voici dix ans, ne vivai[ent]

des forces à l'œuvre, qui sapent les fondements de la foi et de la morale chrétiennes. Plus le matérialisme s'ancre dans le monde d'ici-bas et récuse les vérités éternelles et les sources du salut, plus grand doit être le zèle des chrétiens à rester fidèles à leur Dieu et à accorder, dans la pensée et l'action, dans la vie familiale et sociale, aux valeurs religieuses, la place qui leur revient en tant que valeurs premières et suprêmes. Sans une foi solide, la jeunesse s'engagerait sur l'océan orageux de la vie, dépourvue de gouvernail et d'ancre. Sans religion et sans piété, les familles seraient privées des colonnes qui assurent et soutiennent leur unité, leur fidélité et leur honnêteté. Sans la consolation de l'espérance, tout croulerait, quand les mains se refroidissent, quand la lumière des yeux s'éteint et que la dernière heure approche.

Misère morale.

Grande est aussi la *misère morale*. L'observance du septième commandement de Dieu, le respect de la propriété, la distinction entre le tien et le mien sont pour beaucoup un point de vue dépassé. Le vol, le cambriolage, le trafic obscur et ravageur du marché noir battent leur plein et favorisent la paresse et la cupidité. C'est à vous surtout, chers paysans, que nous adressons cette prière instante : ne vous laissez pas éblouir et aveugler par les billets de banque séducteurs ! Livrez les impositions, c'est un devoir de conscience, et de ce qui vous reste ensuite donnez généreusement ! Que l'honnêteté et la générosité fassent descendre la bénédiction divine sur votre travail et vos possessions ! N'oubliez pas nos foyers d'enfants et de vieillards, pensez à l'œuvre si bienfaisante de notre organisation *Caritas*, donnez à pleines mains, donnez avec charité chrétienne ! Faire la charité n'appauvrit pas.

Chers diocésains, si la valeur morale de la propriété est méconnue, le désordre règne bien plus dans le domaine de la *moralité entendue dans un sens plus restreint*. La pudeur et la pureté du cœur, joyau de la jeunesse, ornement et charme de la femme, l'honneur et la dignité de l'homme ont malheureusement baissé dans l'estime publique. Déchaînée, la passion du plaisir sensuel déferle sur le pays. On sacrifie l'honneur et la conscience au vil amour du gain ; on ne se règle plus sur ce qui est permis, mais sur ce qui plaît. On n'écoute plus la conscience, dont la voix est étouffée et dont le jugement est méconnu. Il s'agit donc de différencier énergiquement les mœurs chrétiennes et le genre de vie païen, le bien et le mal, le Christ et Bélial.

La *vie familiale*, la sainteté du mariage, la fidélité conjugale, les principes de l'éducation chrétienne sont également ébranlés dans bien des cas. Pourtant, c'est justement la famille qui est la cellule vitale de l'Eglise et de l'Etat ; c'est elle le foyer sacré, où le feu de l'amour de Dieu et du prochain ne doit pas s'éteindre, la source bénie d'où des forces neuves et une vie renouvelée ne cessent de jaillir sur la nation ; c'est elle enfin le plus grand espoir pour le relèvement de notre peuple. Nous demandons aux parents et à ceux qui peuvent déjà songer à la fondation d'une famille de fuir tout ce qui déshonorerait le nom chrétien, affaiblirait la force morale et religieuse et rongerait comme une végétation funeste les fondements de la vie familiale. Au-dessus de nos désirs et de notre bon plaisir doivent se tenir, inébranlables comme les étoiles au firmament, les vérités et les lois divines dont la grandeur et la beauté merveilleuses s'imposent aux hommes de tous les temps et de tous les lieux.

Combien le Saint-Père, lui aussi, se préoccupe de la marée montante des flots boueux de l'immoralité, cela ressort du fait qu'il a prescrit comme première intention de prière pour le mois d'août de cette année : « La victoire sur la corruption effrénée des mœurs par la dévotion au Cœur immaculé de Marie. »

II

Remèdes humains à notre misère.

S'aider et être aidés.

Chers diocésains, *la misère est grande, immense*, pour le corps et l'âme des hommes. C'est pourquoi nos regards cherchent des sauveurs pour échapper à la détresse. Suivant le proverbe : « Aide-toi et le ciel t'aidera », nous songeons d'abord aux secours venant d'ici-bas, de nous-mêmes, du prochain, du monde entier. On reproche aux Allemands qu'ils se complaisent à s'apitoyer sur eux-mêmes, qu'ils ont le don de chercher toujours des secours à l'étranger. Ce reproche ne s'applique nullement à la totalité ni même à la majorité du peuple allemand. Nous sommes plutôt prêts à jeter dans la balance toute notre énergie, notre ardeur au travail, notre esprit inventif, notre ténacité pour améliorer notre sort et relever notre situation. Nous ne sommes pas des rêveurs qui, au lieu de s'activer des mains, se croisent les bras ou préfèrent regarder les nuages et qui, à force de réfléchir sur leur triste situation, n'arrivent pas à prendre une décision et à se mettre à l'œuvre. Qu'on nous donne du travail, des machines, des matières premières, un ravitaillement suffisant et la liberté de nos mouvements,

---

que 250 000 catholiques, en compte actuellement un million. Il en est de même dans le Slesvig-Holstein, au Brandebourg, au Mecklembourg et dans la Grande-Hesse.

Cette situation crée de graves problèmes pastoraux. A tout cela s'ajoutent la dispersion des réfugiés, l'étendue énorme des paroisses et le manque de prêtres. Ainsi, la commune de Altenburg-Schmölln est actuellement un centre d'où cinq prêtres assurent les offices religieux à 28 endroits différents et réunissent à 18 endroits différents les enfants, pour leur faire le catéchisme. Les conséquences ne se sont pas fait attendre. A certains endroits, les catholiques fréquentent l'église protestante. Il ne s'agit pas ici des cas assez nombreux où les protestants mettent leur église à la disposition des catholiques pour célébrer leurs offices, mais de catholiques qui, faute de prêtres, croient bien faire en assistant au moins aux offices luthériens. Plus d'une fois les prêtres en tournée dans la *Diaspora* ont rencontré des mères qui envoient leurs enfants suivre les cours de religion chez les luthériens, « pour qu'ils entendent au moins parler du Christ ».

C'est le *Bonifatiusverein* qui s'occupe de ces catholiques nouvellement établis dans des pays protestants. Il fournit des ornements, des objets liturgiques, parfois des baraques qui puissent servir de chapelles. Il a fourni également 248 « assistantes pastorales », qui aident le clergé à assurer l'enseignement religieux. Le manque de transports, de vêtements, de chaussures oblige à multiplier les centres catéchistiques. Souvent ce sont des laïques qui organisent des offices religieux, les jours où le prêtre ne peut pas venir.

Bien que dans son propre diocèse le manque de prêtres se fasse sentir, l'archevêque de Cologne, le cardinal Frings, a adressé un appel à son jeune clergé, dans lequel il demande des volontaires pour l'apostolat dans les régions déshéritées de la zone orientale.

c'est avec joie que nous nous aiderons nous-mêmes. Mais actuellement nous sommes réduits à accepter le secours d'autrui. Nous devons une gratitude profonde et respectueuse au *Saint-Père,* dont le cœur est rempli d'affection pour le peuple allemand ; il a connu notre pays à l'époque de sa prospérité ; plein de compassion, il prend part au malheur qui nous a frappés. Ses dons précieux en vivres et en vêtements sont les bienvenus ; bienvenues également ses paroles viriles pour la défense des droits de l'homme, droits qui valent pour nous également et qui sont inaliénables : le droit à la liberté et à la vie, à la vérité et à la justice. La parole du Pape, la plus haute autorité sur terre en matière de religion et de moralité, est entendue dans le monde entier, trouve son chemin dans tous les foyers et frappe impétueusement aux portes derrières lesquelles se discutent et se décident le bonheur des nations et la paix.

La question sociale.

Une condition indispensable au relèvement de notre peuple, nous la voyons dans *la solution* la plus complète possible *de la question sociale.* Nous demandons aux hommes et aux femmes catholiques, ainsi qu'aux aînés de la jeunesse catholique de faire aux temps de détresse que nous vivons une étude approfondie de la question sociale et de chercher des moyens et des méthodes qui puissent servir à réaliser une union heureuse des différentes conditions, professions et classes de la société humaine.

Il ne faut pas que les employeurs et les travailleurs s'affrontent comme deux camps ennemis. La paye à la fin de la semaine ne suffit pas à résoudre la question sociale. De même que la machine a besoin d'huile pour ne pas s'échauffer, ainsi dans le processus du travail il faut tenir compte de l'homme tout entier, prendre en considération ses aspirations religieuses, ses besoins intellectuels, son logement, sa santé, ses loisirs, le bien-être de sa femme et de ses enfants.

Ce que Léon XIII a réclamé voici cinquante ans déjà : un salaire qui permette au travailleur de procurer à toute sa famille une existence digne et humaine, il faudrait enfin l'offrir à la classe ouvrière à l'occasion de ce cinquantenaire. Ce serait une contribution capitale à la déprolétarisation, si l'ouvrier pouvait, après le lourd labeur de la journée, se reposer dans un foyer modeste et confortable, entouré d'un verger et d'un jardin. Il faut rechercher une solution satisfaisante au problème, difficile, certes, d'une juste répartition des bénéfices, au mieux des intérêts de la communauté, de l'employeur et du travailleur. La solution de ce problème demande un véritable sens social, mais elle amènera aussi l'ouvrier à s'intéresser aux résultats de la production et elle suscitera dans l'ouvrier un sentiment de solidarité plus étroit avec le chef d'entreprise.

Le but de toute réforme sociale et économique doit être de permettre à l'ouvrier appliqué et économe de s'élever à cette modeste aisance qui le délivre de l'esclavage de la machine pour lui donner accès à une vie à l'abri du souci et qui garantisse d'une manière suffisante son entretien pendant sa vieillesse.

C'est la déconcentration et la préoccupation de procurer à chacun sa propre maison qui doivent inspirer la politique de l'habitation ouvrière. L'Eglise est prête à participer à la solution de la question sociale, non seulement par son appui moral, mais aussi à l'aide de ses biens-fonds.

La grande charte du programme social catholique, ce sont les immortelles encycliques de Léon XIII, *Rerum Novarum,* et de Pie XI, *Quadragesimo Anno,* ainsi que les lumineux messages de notre Pape, glorieusement régnant, Pie XII : les idées de ses prédécesseurs, qui nous ont guidés dans le passé, il les éclaire de la lumière du présent. C'est dans la clarté et la plénitude des paroles pontificales, dans leur profond esprit de foi et leur compréhension de l'homme que les personnalités, hommes et femmes, qui portent des responsabilités dans l'Eglise et l'Etat, puiseront le stimulant et l'impulsion qui peu à peu amèneront le progrès, le renouveau et la pacification de la société humaine. Quand s'instaurera la nouvelle organisation professionnelle, que Pie XI qualifiait de « fille bénie du ciel », les employeurs et employés se tendront la main et c'est dans un climat de confiance, jadis inconnu, qu'ils produiront ensemble les biens dont vit la communauté. Patrons et ouvriers ne sont ni des éléments opposés ni des adversaires, mais des compagnons de travail ayant une tâche et une destinée communes.

Chers diocésains, une nouvelle organisation de la propriété s'avérera également inévitable. Certes, le septième commandement, qui protège la propriété, restera toujours en vigueur ; la parole du socialiste français Proudhon : « La propriété, c'est le vol », ne saurait être l'expression d'un droit nouveau. La propriété privée est basée sur une exigence de la nature humaine et la volonté expresse de Dieu : elle est indispensable et irremplaçable comme levier du progrès et comme source de la joie de travailler. Mais cela ne veut pas dire que l'accumulation capitaliste des biens de la terre entre peu de mains corresponde à l'ordre voulu de Dieu. C'est surtout après une guerre de la dimension du dernier conflit mondial que la juste répartition des biens terrestres apparaît gravement troublée. Il sera donc indispensable que la législation instaure une répartition adéquate des charges, conciliant le bien commun et la justice sociale avec la fidélité de principe à la propriété privée. La réforme sociale, qui ne devra pas consister en une transformation du capitalisme privé en capitalisme d'Etat, réclame les meilleures forces de la nation et vaut la peine que les meilleurs y consacrent tous leurs efforts. Ni l'élan hardi de la jeunesse, en particulier de la jeunesse ouvrière chrétienne, ni l'expérience de l'âge mûr ne doivent faire défaut, si l'on veut résoudre d'une manière satisfaisante la question sociale. L'Eglise veut que ses fidèles s'engagent à établir un ordre politique, social et économique, fondé sur la justice et la charité (1). C'est son devoir

---

(1) Parmi diverses initiatives sociales signalons la Semaine sociale, qui a réuni à Broich, près d'Aix-la-Chapelle, des prêtres et des dirigeants laïques du diocèse. Le thème était : « La formation de l'ordre social chrétien ». Les travaux avaient pour but de se dégager de la phase des études théoriques et de réaliser une contribution active à la solution des problèmes sociaux actuels.

Pendant les vacances de l'été dernier, un grand nombre d'étudiants en théologie sont allés travailler dans les mines de la Ruhr, afin d'entrer en contact avec les conditions de la vie ouvrière et de se préparer ainsi à leur apostolat futur. Les étudiants étaient logés dans des camps. Chaque équipe a travaillé pendant quatre semaines.

de prendre également un vif intérêt aux questions et courants politiques, parce que ici interviennent en même temps des décisions de grande portée en ce qui concerne la religion et la civilisation, le mariage et l'école. Nous formulons l'espoir que notre population catholique fixera toujours son attitude politique selon l'ordre chrétien de la vie et de la cité, ordre dont la mise en œuvre s'avère toujours utile au bien du peuple et de la patrie.

III

Le secours d'en haut

Chers diocésains, *la misère est grande, immense.* Le secours humain laissé à lui seul est impuissant. Dans les ténèbres des temps actuels, levons le regard vers le Christ, qui a dit : « *Je suis la lumière du monde ; celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres.* » (1) Dans notre pauvreté, saisissons la main de Dieu, dont il est dit : « *Vous ouvrez votre main et vous comblez de vos bénédictions tout ce qui vit.* » (2) Au plus profond de la douleur, cherchons le chemin vers ce Cœur divin, que nous implorons comme le « Cœur plein d'amour et de bonté », comme « vase d'amour et de justice », comme « fournaise ardente de charité ».

Le 3 mai 1932, le Pape Pie XI a adressé au monde une encyclique : « *La charité du Christ nous pousse* » (3), dans laquelle il nous exhorte à la *prière* et à la *pénitence*. Cette encyclique fut écrite avant la guerre mondiale et l'avènement du III[e] Reich. Le Pape, clairvoyant, voyait approcher des nuages lourds de menace ; de là ses graves paroles. Il écrivait : « *Nous savons par la foi combien grande est la puissance de la prière humble, confiante, persévérante. A aucune autre œuvre de piété le Dieu tout-puissant n'a jamais attaché de promesses aussi amples, aussi universelles, aussi solennelles qu'à la prière. « Demandez et l'on vous donnera ; cherchez et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira... » (4) Des hommes qui, dans toute nation, prient le même Dieu pour la paix ne peuvent pas être en même temps des agents de la discorde entre les peuples ; des hommes qui se tournent dans la prière vers la divine Majesté ne peuvent pas fomenter cet impérialisme nationaliste qui, de chaque peuple, fait son propre Dieu. Des hommes qui jettent leur regard vers le Dieu de paix et d'amour, qui s'adressent à lui par l'intermédiaire du Christ qui est « Pax nostra », ne s'accorderont pas de repos jusqu'à ce que finalement la paix, que le monde ne peut donner, descende de l'Auteur de tout bien sur les hommes de bonne volonté.* » (5)

Aux exhortations à la prière, le Pape joint celles à la pénitence, qu'il qualifie d'*arme de salut mise entre les mains des vaillants soldats du Christ* (6), arme qu'ils doivent brandir pour la défense et le rétablissement de l'ordre moral dans l'univers. « *Cette arme atteint la racine même de tous les maux, c'est-à-dire la concupiscence des biens matériels et des plaisirs désordonnés de la vie.* »

Que la question sociale ne puisse se résoudre exclusivement et en premier lieu par des moyens terrestres, le Pape le dit dans la même encyclique en ces paroles magnifiques : « *A créer cette atmosphère de paix durable ne suffiront ni les traités de paix ni les conventions les plus solennelles, ni les réunions et les conférences internationales, ni les efforts, même les plus nobles et les plus sincères, des hommes d'Etat, si d'abord on ne reconnaît pas les droits sacrés de la loi naturelle et divine. Aucun de ceux qui dirigent la vie économique des peuples, aucun talent d'organisation, ne pourra jamais dénouer pacifiquement les difficultés sociales, si d'abord sur le terrain économique lui-même, ne triomphe la loi morale appuyée sur Dieu et sur la conscience. Là est la valeur fondamentale, source de toutes les valeurs dans la vie, aussi bien économique que politique des nations.* » (1)

Chers diocésains, maintenant il tient à vous d'implorer par la prière et la pénitence la bénédiction divine sur le monde agité et endolori. Vous ne pouvez pas vous donner vous-mêmes ce que Dieu s'est réservé. Vous ne pouvez pas gagner par le travail ce qui a été promis à la prière. Vous ne pouvez pas acquérir par vos propres forces ce qui est un don de Dieu. Dieu et ses œuvres, sa consolation et son amour ne se laissent pas remplacer par des œuvres humaines. Le Dieu sauveur est toujours plus fort que la misère humaine. Si amère que soit la souffrance et si profonde que soit la misère, la main clémente de Dieu peut nous en délivrer.

Les enseignements de la croix.

Quand la douleur atteint son comble, une seule chose reste : *la croix du Seigneur !* La croix demeure pour tous les temps une chaire de vérité, un trône de justice, un autel d'amour. Du haut de la croix, le Christ veut étreindre l'humanité de ses mains transpercées, la visiter de ses pieds transpercés et la presser sur son cœur transpercé. Ce qui meurt sur la croix, ce n'est pas la vie, mais la mort. Pour le larron blasphémateur, la croix signifie la ruine, la mort, tandis que le larron qui prie entre au paradis. A travers les ténèbres retentissent les paroles du Crucifié agonisant : « *Père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font.* » (2) C'est du sang qui du haut de l'arbre de la croix coule sur le monde chargé de péchés que saint Thomas parle en ces termes : « *Une seule goutte de ce sang suffit pour effacer les crimes du monde tout entier.* » (3)

Ecoutez donc l'appel du Seigneur : « Celui qui veut être mon disciple, qu'il prenne sa croix et me suive. » (4) Même notre chère jeunesse doit courber ses épaules sous la croix du Seigneur et faire honneur à cette parole de la Bible : « *Il est bon à l'homme de porter le joug dès sa jeunesse.* » (5)

Hommes et femmes, vous êtes familiarisés avec le fardeau de la croix, mais sachez que seul le

(1) *Joan.* VIII, 12.
(2) *Ps.* CXLIV, 16.
(3) *Caritate Christi compulsi,* texte et traduction dans *Actes de S. S. Pie XI* (Ed. Bonne Presse), t. VIII, p. 33-61.
(4) *Ibid.,* p. 47.
(5) *Ibid.,* p. 50.
(6) *Ibid.,* p. 54.

(1) *Ibid.,* p. 56.
(2) *Luc.* XXIII, 34.
(3) *Cuius una stilla salvum facere*
Totum mundum quit ab omni scelere. (*Adoro te.*)
(4) *Matth.* XVI, 24.
(5) *Lam.* III, 27.

contact avec la croix du Golgotha allégera votre joug et rendra doux votre fardeau. Vous, déshérités, expulsés, sinistrés, prisonniers, réfugiez-vous sous la croix de Celui dont il est écrit : *« Et moi, je suis un ver, et non un homme, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple... Je suis comme de l'eau qui s'écoule et tous mes os sont disjoints... Ma langue colle à mon palais... Ils m'ont percé les pieds et les mains. »* (1)

Conclusion.

Chers diocésains, la misère est grande, immense. Nous tâcherons de la maîtriser. Nous mettrons les mains au travail, nous joindrons les mains en prière. Dieu demeure, dans sa sagesse, sa toute-puissance et son amour, notre grand espoir. Il ne permettra pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. Le Christ a donné jadis dans le désert le pain miraculeux du corps ; au Cénacle, il a donné le pain plus merveilleux encore de l'Eucharistie. Nous avons confiance qu'il continuera à nous rompre le pain du corps et de l'âme dont nous avons besoin. Le Christ a donné du vin aux noces de Cana et il a changé le vin en son Sang au soir de sa vie. Nous avons confiance qu'il rafraîchira les corps et les âmes de ces eaux salutaires dont nous avons soif. Le Christ a traversé la Terre sainte en répandant des bienfaits. Nous avons confiance que, bienfaiteur aimant du genre humain, il bénira également le peuple allemand, son pays avec ses habitants, ses maisons et ses ruines. Le Christ guérissait des maladies de toutes sortes et expulsait les démons. Nous avons confiance qu'il nous consolera et qu'il nous redressera dans nos souffrances et qu'il repoussera les démons qui errent dans le monde. Le Christ a calmé la tempête qui faisait rage sur le lac de Génésareth et risquait de faire chavirer la barque des apôtres. Nous avons confiance qu'il apaisera également les flots agités que la tempête, même calmée, a laissés, et que dans son amour miséricordieux il conjurera de nouvelles tempêtes qui menacent à l'horizon. Qu'ainsi le Christ soit pour nous et pour le monde entier et pour tous les temps : la voie, la vérité et la vie.

Que le Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, vous bénisse.

Fulda, le 21 août 1947.

[*Suivent les signatures des membres de la Conférence.*]

(1) *Ps.* XXI, 6-7, 15-17.

Le programme social catholique

Principes et pratique

Sous ce titre, The Catholic Mind (*octobre* 1947), *a donné une traduction anglaise du tract* (24 *pages*), *en allemand,* Grundsaetze katholischer Sozialarbeit und zeitnahe Folgerungen, *publié, en mars* 1947, *par le cardinal Frings, archevêque de Cologne* (1).

Il y a six mois un groupe de catholiques, employeurs et employés, économistes, juristes, journalistes et religieux, se sont rassemblés à mon domicile pour tracer un programme de réorganisation sociale sur la base des enseignements de l'Eglise. C'est le résultat de ces consultations que je présente ici au public, dans l'espoir qu'il sera discuté à fond en vue d'éclaircir les grandes questions de notre temps et de les résoudre en harmonie avec les principes de la loi naturelle et de notre sainte foi.

Cologne, 12 février 1947.

† JOSEPH, *cardinal Frings,*
archevêque de Cologne.

1. Les principes catholiques d'action sociale

L'Eglise est divinement établie gardienne des vérités qui dérivent de la raison naturelle et de la révélation surnaturelle. Pour accomplir sa charge d'enseignement, elle formule et développe pour le monde entier le plan de la société humaine immuable dans ses lignes fondamentales. Comme promulgatrice, interprète et protectrice de la loi morale surnaturelle, l'Eglise « trace d'après l'Evangile les enseignements qui donnent l'ordre et la direction pour toute la vie spirituelle de l'homme (1). Leur portée inclut l'Etat et l'économie sociale, comme éléments essentiels de la vie et de l'action sociales.

La pierre d'angle de l'ordre social tout entier est une reconnaissance respectueuse de la dignité personnelle de l'homme comme image de Dieu (2). Après les aberrations spectaculaires de l'individualisme qui en se dépassant lui-même a fini dans les horreurs du collectivisme, nous savons maintenant, par une triste expérience, qu'un coup d'œil libre sur l'homme tel que son Créateur le fit, nous aurait permis de voir aussitôt que la personne indépendante et responsable n'est pas une créature émigrée de la communauté (3). Par sa nature, en tant que composé d'un corps et d'une âme et, par conséquent, plus encore à cause de son entité spirituelle qu'à cause de son entité corporelle, l'homme est un être *social.* Il est destiné par son Créateur à vivre en société et à trouver en société son achèvement. L'individu est donc ordonné pour la société, bien que la communauté consiste seulement en ses membres individuels et n'existe que pour leur permettre d'accomplir parfaitement la tâche que le Créateur leur a assignée. Le Dieu trine et un, lui-même, est le modèle et l'exemplaire le plus sublime d'unité et de pluralité, de personne et de société. En lui la simplicité de l'être se manifeste dans la trinité des personnes. Père, Fils et Saint-Esprit sont réellement des personnes subsistantes et distinctes. Mais à cause de l'unité de leur être

(1) Edité chez J. P. Bachem, Cologne.

(1) *Quadragesimo Anno,* §§ 41-43 ; Pie XII, discours de la Pentecôte 1941, §§ 5-6.
(2) Pie XII, Radiomessages du temps de guerre, *passim.*
(3) *Quadragesimo Anno,* §§ 105-109.

de l'ardeur de leur amour, elles forment la plus merveilleuse des communautés. Entre l'homme individuel et la société, entre le bien-être individuel et le bien-être général, il existe une relation d'interdépendance. Il est juste et raisonnable que l'individu serve la communauté et donne aux besoins du bien commun la priorité sur son bien-être individuel (1), mais seulement dans la mesure où le service de la communauté sert effectivement les individus qui la composent (2). Car le bien-être commun est préalablement nécessaire pour la réalisation du véritable bien-être de tous les individus. Le circuit entre la personnalité individuelle et la collectivité commence et finit avec la personne humaine (3).

Individu et communauté.

Puisque la personnalité humaine est l'origine et le but de toute société, il est juste que toute activité sociale aide et accroisse le développement des énergies de l'individu. Mais ces énergies ne doivent jamais être restreintes ou remplacées. Ainsi les formes supérieures et absorbantes de société doivent laisser aux groupes moindres et plus simples toutes entreprises que ces dernières peuvent mener à bonne fin sous leur propre responsabilité. (*Principe d'aide subsidiaire, principe d'aide supplétive.*) (4)

Puisque l'homme est *naturellement* un être social, ordonné pour la communauté, comme la communauté réciproquement lui est liée, il s'ensuit que chaque membre de la communauté a part aux responsabilités de l'ensemble et que la communauté, dans son ensemble, est responsable du bien-être de chacun de ses membres (principe de solidarité, principe de dépendance et de responsabilité réciproques) (5).

L'entière activité des sociétés consiste dans l'action solidaire, organisée, de leurs membres dans la poursuite de l'objectif social ou des valeurs sociales. Cette commune action organisée de personnalités intelligentes et libres ne peut se réaliser que par une direction et une subordination. Parce que tous ont une part commune dans le bien-être général, quelques-uns doivent avoir le pouvoir de commander et les autres le devoir d'obéir, suivant la place qu'ils occupent dans la société. Les dernières assises de tout pouvoir pour diriger et de tout devoir d'obéissance reposent sur le plan de l'univers de Dieu et sur sa souveraine autorité. Mais d'une façon plus immédiate, l'autorité sociale et l'obligation sociale s'appuient sur les besoins du bien commun (*necessitas boni communis*). L'autorité sociale est un postulat direct du bien commun qui, d'ailleurs, en détermine le but et en circonscrit les inviolables limites (6).

Situations particulières de la famille et de l'Eglise.

Il y a une autre autorité de direction adaptée à deux seules formes sociales, la famille dans l'ordre naturel et l'Eglise pour l'ordre surnaturel : l'autorité des parents sur l'enfant qu'ils ont mis au monde et l'autorité hiérarchique pour l'Eglise, qui n'est autre que l'autorité de Jésus-Christ notre Rédempteur, sur tous ceux que leur renaissance par l'eau et le Saint-Esprit a fait ses membres dans le Corps mystique du Christ. A la base même, par conséquent, de l'organisation propre de la société humaine se trouve la reconnaissance de la priorité, d'une part, des droits des parents et, de l'autre, des droits de Jésus-Christ et de son Eglise sur une autorité purement sociale.

L'État.

L'Etat est la forme d'organisation dans laquelle un peuple ou des peuples s'unissent pour former une seule unité. Son but primordial est de garantir l'ordre et, à cette fin, de proclamer et d'administrer la justice. Il a le but ultérieur de promouvoir la prospérité et la culture du peuple. Seul l'Etat rend possible pour l'individu et pour la famille de mener une vie autonome. L'Etat doit se tenir comme une unité souveraine au-dessus de tous les pouvoirs sociaux ; leur laissant, néanmoins, dans les limites du bien commun, l'indépendance nécessaire pour remplir leurs fonctions (1). L'Etat avec sa puissance, en particulier, est en mesure d'accorder aux forces sociales un large champ pour des décisions indépendantes, sans craindre que, par là, le bien commun soit mis en danger.

La vie économique est également soumise au contrôle de l'Etat, comme les besoins des temps et la propre conduite de l'Etat peuvent le déterminer. Ainsi l'Etat sera requis de montrer une sollicitude spéciale pour les salariés sans biens ni fonds en vue de préparer et d'achever le relèvement du prolétariat (2).

Il y a des limites que l'Etat ne peut outrepasser en quelque circonstance que ce soit, comme, par exemple, le respect des croyances religieuses des citoyens. La loi naturelle lie l'autorité de l'Etat à l'observance des dix commandements divins dans chacun de ses actes.

La législation.

Toute législation doit être basée sur les principes de la loi naturelle. C'est le devoir du législateur de donner effet légal à ces principes de la morale immuable. En conséquence, toute loi doit avoir égard à la dignité de la personne humaine. Un dispositif de loi qui empêche toute libre activité civique enfreint la loi naturelle de la liberté humaine, qui, naturellement, doit s'harmoniser avec l'organisation de la communauté. De plus, seule, la loi qui est basée sur le principe de la loi naturelle pourvoit le citoyen de cette sécurité pour sa personne et ses intérêts, sécurité qui ne peut jamais être réalisée par un décret en forme. La loi positive est en voie de développement constant, puisque son but est précisément l'organisation de la vie de la communauté. Une insistance rigide sur l'application des lois peut conduire à l'injustice. La législation et les décisions judiciaires doivent donc être adaptées aux besoins sociaux en changement constant.

Dans l'intérêt de la justice et de la sécurité, le juge ne peut être lié que par la loi et les principes

(1) Pie XII, message de Noël 1942, n° 12.
(2) Pie XII, discours de la Pentecôte 1941, §§ 16-18.
(3) Pie XI, *Divini Redemptoris*, §§ 29-30.
(4) *Quadragesimo Anno*, §§ 79-80. Pie XII, allocution du 29 février 1945, § 9.
(5) Pie XII, allocution à l'Association des ouvriers, 11 mars 1945, § 17.
(6) Léon XIII, *Diuturnum*.

(1) *Quadragesimo Anno*, § 80.
(2) *Quadragesimo Anno*, § 25.

de la morale. Personne ne peut être privé de liberté que par une ordonnance de la Cour ou par un jugement de tribunal. Pour assurer le bien commun, néanmoins, il faut une stricte application des lois pénales qui doivent agir sans indulgence contre les vrais criminels. La communauté a le pouvoir de protéger contre ceux-ci par des mesures de sécurité appliquées par les Cours de Justice.

La vie économique.

En tant que programme social de vie, l'activité économique est essentiellement un élément de culture humaine (1). Elle trouve son plus large champ d'application dans la vie de la société. Le but de l'économie sociale est de faire face aux exigences matérielles de la collectivité pour la vie culturelle de l'homme, spécialement pour lui procurer des biens et lui rendre les services dont il a besoin. A la différence de l'animal, l'homme n'est pas pourvu par la nature à sa naissance. Pour lui, se procurer tout ce qui est nécessaire à sa vie et à sa sécurité est une tâche culturelle. L'importance culturelle repose donc dans le fait qu'elle place la demande de biens matériels et de services sur le plan, en constante ascension, de l'effort humain (2). Ce n'est que par le travail que l'homme pourvoit à ses besoins d'homme. Il se sert des machines comme d'un moyen pour une fin. Le progrès technique est entièrement raisonnable quand il sert à promouvoir le véritable bien-être de l'humanité.

Le Créateur a disposé les biens de ce monde dans les limites de volume, de nombre et de poids. La production est donc susceptible d'être mesurée et calculée, comme toutes les choses passagères de la nature. Même les opérations d'une économie de troc et d'échange sont soumises à des règles particulières de mesure et d'évaluation dont la première prescription est un prix honnête pour des biens et des services. Mais le point de vue unilatéral des affaires en général et de l'économie monétaire en particulier n'arrive pas à reconnaître la nature réelle de la vie économique et mène à une fausse interprétation de l'économie sociale. Bien que les affaires comme telles soient un moyen culturel et ne doivent pas être regardées comme mauvaises, sauf sous certains rapports très limités, ce n'est pas une raison pour qu'elles puissent ou doivent être traitées comme une espèce de problème d'arithmétique. Les plus hautes et les plus nobles vertus sont demandées à celui qui aborde l'austère et prudente discipline du pouvoir économique : justice sociale et charité sociale (3). Si la justice doit être faite au titre de travail humain, le système économique doit donner à un homme l'opportunité d'employer sa faculté créatrice pour satisfaire aux nécessités humaines dans la mesure de leur urgence et de leur valeur.

Organisation sociale.

La société est organisée comme il est désirable lorsque des hommes qui travaillent ensemble dans les différentes sphères culturelles — économiques et autres — combinent leurs talents professionnels pour former un groupe d'entreprise où se trouve garanti à chacun un statut social défini. Ces mêmes groupes d'entreprise sont alors incorporés pour la transaction des affaires et dirigent les activités de leur compétence culturelle, en toute liberté, selon leur propres lois et pouvoirs, vers la réalisation du bien commun (1). L'Etat, du haut de son poste d'observation déterminé, surveille leurs efforts conjugués.

Homme déraciné et asservi.

Nous devons stigmatiser comme la tache douloureuse de la société moderne le fait qu'un nombre extraordinairement considérable d'hommes, oui, presque la totalité de l'humanité, soient dépouillés de leur caractère de sujets dans la société et abaissés à l'état de simples objets. L'évolution économique moderne a mis en pièces la structure de la société humaine qui existait, sans construire un ordre social nouveau pour mettre à sa place. Elle a donné ainsi naissance à une classe de purs salariés, complètement dépourvus des moyens de production, et l'a laissée croître dans d'énormes proportions. Ces salariés sont démunis de profession sociale définie quelconque. Leur vie quotidienne est livrée à l'insécurité et exposée à toutes les vicissitudes des changements économiques. Aujourd'hui, l'économie a besoin d'eux et leur offre un emploi et des salaires pour leur subsistance. Demain elle n'a plus d'emploi pour leurs énergies et leur refuse complètement l'opportunité de travailler et de gagner une vie décente.

Nous pouvons reconnaître que le niveau de vie des salariés, particulièrement dans les cadres supérieurs, a été toujours élevé en de nombreux pays, surpassant même celui de l'aisance dans les temps passés. Mais le prolétariat, particulièrement là où il constitue un état fatalement transmis de père en fils, continue à être un contre-sens de tout ordre social, un affront à la dignité de l'homme et à son droit fondamental d'être le maître et non l'esclave du mécanisme social (2).

Régime de la propriété privée.

On a notablement perverti tous les principes de l'ordre social jusqu'à les renverser de fond en comble du fait qu'on a complètement dénaturé l'institution de la propriété privée. La fin des biens terrestres, voulus par Dieu pour servir aux besoins de l'humanité et spécialement pour pourvoir la famille de sa subsistance et de sa sécurité, n'est plus réalisée par les systèmes de la propriété privée de notre temps (3). Mais, en comparaison avec l'ignorance susdite, le mépris et l'abus de toute véritable dignité humaine — en fait comme en principe, — arrive en second lieu un régime erroné de la propriété privée, bien que le régime actuel ait rudement besoin de révision.

Seul le matérialisme peut entretenir l'illusion qu'un ordre social sens dessus dessous peut être restauré par des ajustements dans l'institution et la distribution de la propriété privée. Cela mène à confondre la cause avec l'effet. C'est tout l'opposé qui est vrai : seul un ordre social sain peut produire un système salubre de propriété et de distribution.

(1) *Quadragesimo Anno*, § 42.
(2) *Quadragesimo Anno*, § 75.
(3) *Quadragesimo Anno*, § 126.

(1) *Quadragesimo Anno*, § 84.
(2) *Quadragesimo Anno*, §§ 57-62.
(3) *Rerum Novarum*, § 7 ; *Quadragesimo Anno*, § 56 ; Pie XII, message de la Pentecôte 1947, §§ 13-15.

2. Applications des principes catholiques d'action sociale.

De ces principes passés en revue et de la situation de fait qui s'impose que nous venons de retracer, se dégagent nos conclusions qui sont les suivantes :

1. Renonciation à l'Etat totalitaire qu'elle qu'en soit la forme.

A sa place, une démocratie vigoureuse qui réalise le bien commun en laissant en même temps libre carrière par-dessus tout à toute activité légitime des autres forces sociales. S'il veut remplir la tâche que lui assigne l'histoire, l'Etat doit se tenir au-dessus des partis politiques et en dehors de toutes les autres forces sociales, comme le garant du bien commun. Il ne doit pas prendre sur lui toute entreprise que d'autres et moindres collectivités peuvent mener plus efficacement. Il y a le danger qu'un raidissement de la forme de l'Etat, dicté par les conditions sociales, puisse être l'objet de résistance. Les systèmes d'Etat totalitaire, précisément quand ils essayent de s'insinuer dans la vie économique, suppriment non seulement la liberté des individus, mais également des petits métiers, puisqu'ils permettent que les uns comme les autres soient inhumainement absorbés dans l'Etat unitaire. Pour s'en justifier, ces Etats allèguent le bien du peuple ou de « la classe ouvrière » qui, affirment-ils, doit se protéger elle-même contre des forces prétendues réactionnaires. L'Etat non-totalitaire, mais puissant, au contraire, doit garantir l'indépendance des associations et collectivités plus petites sans avoir à craindre que le bien commun soit par là mis en danger à cause de l'égoïsme d'un groupe. Spécialement, l'Etat doit rendre l'autonomie aux municipalités et organiser des groupes professionnels. Dans le champ culturel, l'Etat doit favoriser l'effort créateur de la personnalité et lui accorder une large mesure de liberté. Dans l'établissement du système scolaire, le désir de ceux qui sont chargés de l'éducation exerce un contrôle. Les droits et les libertés de l'Eglise doivent être respectés (1).

2. Le relèvement des masses prolétariennes doit être mené à bonne fin.

a) Par la reconstruction de la société, au moyen de la création de groupes organisés suivant leur fonction professionnelle dans la société (les « groupes professionnels », comme on dit) qui assignent et garantissent à chaque membre de la population un statut social approprié à son habileté et à ses talents dans sa profession. Une institution de ce genre accordera, avec les responsabilités connexes, à l'individu, une appartenance définie à une organisation de métier établie par une loi publique ou d'Etat (2).

b) *Par le libre choix du métier et du lieu de travail.*

c) *Par des conditions d'emploi* qui mettent en relief les droits de l'homme qui doivent caractériser le contrat de travail en même temps que le devoir de fidélité mutuelle qu'il impose au travailleur comme à l'employeur (1). De là une politique d'emploi liant étroitement le travail et la direction.

d) *Par une institution de la propriété* qui résultera d'une distribution la plus large possible de la fortune (2). Cela se réalisera convenablement, là où c'est praticable, par une régularisation du flot mouvant du revenu (3). Il y a un besoin pressant de réincorporer dans la nation ces groupes de populations qui ont perdu tous les biens nécessaires à la vie, comme les victimes des bombardements, les émigrés de l'Est et d'autres endroits, pillés et sans abri. On ne peut attendre de ces groupes qu'ils prennent d'eux-mêmes une part active au programme de restauration que lorsqu'on leur aura fourni des ressources comparables, dans un certain degré, à celles que possèdent les gens qui ont moins souffert de la guerre et de ses conséquences. A cette fin, des mesures coercitives immédiates en matière de distribution des biens sont justifiées par les exigences contraignantes du bien commun, sinon impérieusement commandées, au cas où d'autres moyens échoueraient ou feraient défaut (4).

Cela signifie l'expropriation, pour des raisons publiques, de la propriété possédée privément avec une compensation obligatoire. Cela peut se justifier en certains cas, quand le bien général le demande. Mais même en cas de légitimité, c'est beaucoup plus un obstacle qu'une aide pour la plus large distribution de propriété mentionnée ci-dessus (5). Une telle propriété, par conséquent, ne doit pas être transférée sur-le-champ à l'Etat, mais doit échoir, partout où c'est possible, aux organisations municipales, professionnelles ou autres semblables, alternativement dans le régime basé sur une économie mixte. Une concentration excessive de propriété avec son accumulation conséquente de pouvoir économique doit être combattue non pas tant par des ordonnances et des sanctions légales que par l'encouragement de toutes les techniques utiles d'organisations, de débouchés ou du fisc, qui donnent à la petite et moyenne entreprise le moyen de travailler dans des conditions de concurrence loyale.

Au lieu de morceler les grandes tenures agricoles et de liquider les grands établissements industriels, nous devons nous intéresser à prévenir leur effritement. Les possibilités limitées pour des établissements des paysans en Allemagne font que s'il est nécessaire de pourvoir aux besoins de logement de toutes sortes, il faut amener tout d'abord l'individu à vivre dans une maison qui lui appartienne. Les projets industriels et les établissements agricoles de second ordre doivent recevoir des subsides. Chaque famille doit viser à une demeure fixe et une petite portion de terre (6). Bien que de nombreuses familles puissent manquer du désir ou de moyens d'arriver à cette propriété, l'accès à la terre doit être offert à ceux qui en ont la volonté et la capacité. Les autres doivent être, par *l'éducation*, amenés à apprécier l'importance d'une maison à eux.

---

(1) Pie XII, message de Noël 1942, § 36 ; Pie XI, *Divini illius.*

(2) *Quadragesimo Anno,* § 84.

---

(1) *Quadragesimo Anno,* § 65 ; Pie XII, message de Noël 1942, § 22 ; Pie XII, 1er septembre 1944.

(2) *Quadragesimo Anno,* § 58, à la fin ; Pie XII, message de Noël 1942; Pie XII, message de la Pentecôte 1943, § 10.

(3) *Quadragesimo Anno,* §§ 57-58.

(4) Evêques de l'Allemagne occidentale, lundi de Pâques 1946.

(5) *Quadragesimo Anno,* § 114 ; Pie XII, allocution à l'Association de l'ouvrier, 11 mars 1945, § 15.

(6) *Quadragesimo Anno,* § 35 ; Pie XII, Pentecôte 1942, § 24.

3. Fortifier la famille ; on y arrivera :

a) Par la *reconnaissance,* sans réserve ni restriction, *du droit des parents d'éduquer avec l'assistance de l'Etat* (1). Ici la proposition exposée plus haut est justifiée dans une autre conséquence : l'école doit revenir aux parents et aux maîtres de leur choix. Il est même plus juste que les membres de familles ne soient pas requis pour des travaux publics hors le cas d'une mesure de réelle et absolue nécessité.

b) Par l'opportunité offerte de gagner *un salaire familial adéquat* (2) et par là nous entendons un salaire suffisant pour l'entretien d'une famille sans que la mère soit obligée de chercher un emploi en dehors de chez elle (3).

c) De nombreuses familles, notamment dans les districts plus pauvres, ont cessé d'exister comme unités économiques et se présentent souvent comme de simples agrégats de personnes (4). Cela doit donc être une question de préoccupation qu'un nombre aussi grand que possible de familles soit gratifié d'une pièce de terre à exploiter en commun : jardins, cours et granges, bergeries, etc. Cela peut très bien se réaliser par la propriété de la demeure. En tout cas l'autorité du père de famille sur les enfants en matière économique doit être établie et confirmée (5).

Rôle de l'Eglise

Le principe d'assistance que l'Eglise invoque pour les autres collectivités et notamment pour l'Etat, elle déclare qu'il pèse également sur elle-même sans préjudice de sa constitution hiérarchique. Loin d'elle l'intention de négliger ou de remplacer les organismes plus petits, spécialement la famille qui a la charge du devoir de l'instruction religieuse. Au contraire, elle est la plus énergique à patronner et à protéger la famille, proclamant son caractère sacré, son indissolubilité et son droit à pourvoir à l'éducation des enfants. Loin d'elle le désir que les droits des laïques soient diminués en faveur de ceux du clergé ; au contraire, elle demande, avec ses responsabilités, l'assistance du laïque avec le Pape et les évêques comme guides, en particulier dans la grande tâche de reconquérir le monde au Christ, ou comme le Pape Pie XII le propose, dans « la fonction efficace de l'Eglise comme principe de vie de la société humaine ». Les laïques ont donc leur place aux premiers rangs de la vie de l'Eglise. Ils doivent être conscients et même de plus en plus conscients du fait que dans cette entreprise même de la christianisation de la vie publique, non seulement ils *appartiennent* à l'Eglise, mais ils *sont* l'Eglise, en ce sens qu'ils forment la communauté des fidèles sur terre sous la direction de son Chef commun, le Pape, et des évêques en communion avec lui. C'est pourquoi l'Eglise a toujours reconnu et approuvé le groupement des fidèles dans les sens les plus divers de la vie pour atteindre cet objectif (6).

Dans leur lettre pastorale publiée à Fulda, en 1946 (1), les évêques allemands ont déclaré que l'Etat doit donner son attention aux familles sans nombre, chassées de chez elles. Des mesures justes et appropriées doivent être prises pour permettre au plus grand nombre d'entre elles de pourvoir à leur propre subsistance. En cette matière également, on trouvera l'Eglise prête à porter secours.

Les anciennes et vastes propriétés foncières de l'Eglise catholique en Allemagne ont été abolies par les lois de sécularisation vers 1880, et ont été réduites à de très modestes proportions (2). Leurs revenus ne suffisent pas à fournir des fonds à l'organisation du clergé. Autrement, les taxes imposées par l'Eglise auraient été superflues et n'auraient jamais reçu l'approbation de l'Etat. Dans le seul diocèse de Cologne, ces biens de l'Eglise se répartissent entre presque un millier de différents ayants droit sur lesquels l'évêque a naturellement un droit de surveillance, mais qu'il ne peut obliger à payer les taxes sur quelque pauvre parcelle de terre que ce soit. Les propriétés viennent souvent de fondations confiées à l'Eglise par des bienfaiteurs pour des fins déterminées et elles ne peuvent être aliénées sans mettre en danger le but de ces fondations. Les biens-fonds d'Eglise, particulièrement dans notre région, ne sont presque jamais confiés à l'administration de leurs propriétaires ecclésiastiques. Ils se trouvent, au lieu de cela, divisés en petites et chétives parcelles avec un modeste revenu foncier, et ainsi remplissent une noble tâche sociale. Les évêques restent néanmoins fidèles à leur parole et ont avisé leur clergé, en face de besoins sans précédent, de faire tout ce qui est compatible avec l'observance de ce qui leur a été confié, comme on vient de le dire, pour offrir des pièces de terrain pour la construction de maisons particulières et des emplacements de jardins.

L'Eglise d'Allemagne fait appel à l'Eglise universelle, aux évêques et aux fidèles de l'étranger, pour qu'ils secourent des besoins pressants. Pour y faire face, il ne suffit plus seulement de « s'aider soi-même ». L'Eglise met ses facilités à la disposition des fidèles dans le besoin et offre, en outre, son assistance dans tous les autres cas de détresse.

L'Eglise, dans son rôle, qui est d'éveiller et de former la conscience sociale, ne se lasse jamais d'insister sur les principes de justice et de droiture dans la vie internationale comme aussi dans la vie nationale et la vie de l'homme pris individuellement. La violation de ces principes sur une large échelle a abouti à un désastre colossal. Leur violation sur des plans plus restreints s'accroît constamment, augmentant la misère.

Avec un courage renouvelé, l'Eglise « prend sur ses épaules la tâche gigantesque de former et d'éduquer les nations » qu'elle a accomplie durant des siècles quand elle jouissait d'une liberté de mouvement sans limites. Elle se sert harmonieusement d'associations créées pour cela dont les membres sont des hommes de la même profession ou du même fond social. Cette méthode est encore plus opportune de nos jours que dans le passé, à cause de la responsabilité qu'impose l'organisation sociale de la nation.

(1) *Rerum Novarum,* § 11 ; PIE XI, *Divini illius.*
(2) *Rerum Novarum,* §§ 34-35 ; *Quadragesimo Anno,* § 71.
(3) *Rerum Novarum,* § 11 ; PIE XI, *Divini illius.*
(4) *Quadragesimo Anno,* § 71 ; Pie XII, Pentecôte 1941, §§ 22-24 ; cf. avec les résolutions de la Journée catholique de Fribourg, 1929.
(5) Cf. *Rerum Novarum,* §§ 9-10.
(6) Pie XII, 20 février 1946. *D. C.* t. XLIII, col. 170.

(1) Voir *D. C.* t. XLIII, col. 1173.
(2) L'Eglise catholique et ses bien-fonds ; une statistique sommaire (Muller, Eberswalde, 1940). D'après Wizinger, les propriétés ecclésiastiques atteignaient au 1er janvier 1936 une superficie de 228 775 hectares, soit 0,52 pour 100 de la superficie totale de l'Allemagne.

L'Eglise est seule à renoncer à toute promesse de paradis sur terre pour l'homme. En cela, elle se sépare de tous les réformateurs sociaux préoccupés des biens d'ici-bas. Au contraire, avec ce réalisme lucide que possède seul celui qui a l'habitude de manier le critère éternel des valeurs, elle arrache le masque et la magie de toutes les illusions d'un paradis terrestre sous quelque nom qu'il puisse se déguiser ou se recommander. Ainsi elle enlève le poison de l'amère coupe de la misère du monde et c'est pour préparer la voie à l'avènement d'un monde où l'indigence et la douleur ne sont pas vaines. Elle nous rend capables d'en tirer un profit spirituel. Continuatrice de la vie du Christ sur terre, l'Eglise est revêtue de son pouvoir et elle canalise jusqu'à ses membres vivants en communion avec elle la grâce de suivre, dans ses pas, le chemin de la croix que le Christ Notre-Seigneur, durant sa vie sur terre, a suivi avant eux vers le triomphe de sa gloire.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE et la question sociale en Allemagne

Pour une éducation sociale de la jeunesse en Allemagne. (1)

En mars 1947, le Secrétariat général de la jeunesse catholique allemande, à Altenberg (près de Cologne) a lancé un programme de formation sociale, qui semble marquer une date.

Jusqu'à présent, les jeunes Allemands trouvaient dans leurs diverses associations, plus ou moins inspirées de la Jugendbewegung d'avant 1914, surtout un complément de la formation personnelle. Chants, marches, camps, les aidaient à briser les barrières de leur moi et leur procuraient un contact exaltant avec la nature et leurs camarades.

Mais ces groupes, avec leurs disciplines souvent minutieuses, qui imposaient des styles de vie très déterminés, élevaient, semble-t-il, entre les confessions et les milieux sociaux, de nouvelles barrières singulièrement étanches. Les joies éprouvées ensemble portaient à approfondir et goûter les caractères culturels et religieux qui distinguaient le groupe, plus qu'à étudier ou comprendre les autres milieux.

Aujourd'hui, la misère générale de l'Allemagne commande une autre attitude. D'immenses réformes sociales se préparent. Il est heureux que la jeunesse catholique comprenne ses responsabilités dans l'élaboration de ce monde nouveau.

La tâche, immense, requiert la présence et l'effort de tous ceux qui ont quelque influence sur les jeunes. L'ordre à venir demande avant tout une transformation de l'homme, donc une éducation nouvelle.

... Un humanisme neuf, qui sauve la vraie dignité de la personne humaine et resserre de toutes ses forces les liens sociaux, telle est l'aspiration profonde de notre génération, déclare le manifeste de la jeunesse catholique.

Devant cette tâche, à première vue, la situation et l'attitude de la jeunesse allemande ne sont guère encourageantes :

... Seul un petit troupeau reste ferme et sain de corps et d'esprit, en face d'une masse de jeunes sans caractère, instables, résignés, déçus, désespérés même et tombés parfois dans le plus complet nihilisme, à moins qu'un entêtement secret ne maintienne encore chez eux la fascination des erreurs nazies.

Cependant, si l'on regarde au delà des frontières allemandes, on constate partout « une rivalité dans la recherche d'un idéal social, la jeune génération — quelles que soient ses opinions — n'est sur aucune question plus ouverte que sur les problèmes fondamentaux de tout ordre social : individu et communauté, droit naturel et propriété ».

Le but que se propose donc la jeunesse catholique allemande est de « donner à toute son activité une orientation sociale », ce qui suppose une triple préparation.

I. — Etude théorique et pratique des questions sociales.

Nous devons arriver à servir aux jeunes chrétiens, dans une langue populaire et jeune, la substance des Encycliques et des grandes œuvres d'économie politique (Sombart, Messner, Jostock, Welty, etc.). Qui veut bâtir doit connaître le plan de l'édifice. Il faut obtenir que nos jeunes, peu importe leur classe sociale, dans les multiples discussions qui se tiennent aujourd'hui sur ces problèmes, aient une position sûre, dépassant toutes les phraséologies et basée sur des connaissances claires. Aussi cette étude de la théorie sociale doit s'accompagner d'exercices d'éloquence et de discussion. On proscrira tout dilettantisme de la charité.

Etudier les principes ne suffit pas : il faut encore « voir ce qui est ».

Justement, la jeunesse catholique, chez qui la foi reste vivante, est souvent moins réaliste dans le domaine social. Un supranaturalisme et un spiritualisme exagéré peuvent causer en éducation cette déviation manifeste. Le jeune ouvrier, que son rude destin associe beaucoup plus fortement aux choses sociales, est ici bien plus réaliste que le jeune homme de classe moyenne. Ouvrir les yeux sur les réalités sociales, à l'ensemble des jeunes, chacun dans leurs milieux respectifs (famille, quartier, monde professionnel : par exemple l'école, le commerce, l'usine), telle est la tâche essentielle de l'éducation sociale. Ici il sera bon d'initier les jeunes spécialement aux méthodes d'enquête développées par la Jeunesse ouvrière catholique de Belgique, de France et d'ailleurs... Dangereux aussi seraient une éducation et un apos-

(1) Article de L.-A. Boumard dans *Documents*, Cahier 5/1947.

tolat qui parleraient du jeune homme en général, abstraction faite de son « milieu (1) social ».

L'un des problèmes qui devra spécialement attirer l'attention, c'est celui de la « masse sociale », c'est-à-dire de tous les prolétaires socialement dégradés et aigris.

L'orgueil d'appartenir à l'élite et l'indifférence de ceux qui affectent de passer à côté de la misère sans s'émouvoir, sont aussi condamnables que les méthodes enfantines de conciliation, si bien intentionnées soient-elles.

De jeunes catholiques auront aussi la préoccupation d'acquérir une compétence en matière juridique, technique, syndicale, fiscale, de façon à pouvoir siéger, par exemple, dans les Comités d'entreprise.

II. — Eveil religieux et moral de la conscience sociale.

Cette formation théorique et pratique ne suffit pas. La réforme sociale suppose une transformation de la mentalité. « Seule des personnalités pénétrées de religion et moralement saines peuvent facilement introduire la réforme sociale. L'éducation religieuse doit se préoccuper davantage d'éclairer la moralité en ce qui concerne la profession, le commerce, le comportement au travail, dans les affaires, comme dans la vie de famille et de communauté. Dans les retraites et récollections, et quelquefois dans les sermons réservés aux jeunes, on ne saurait trop appuyer sur cette préoccupation. »

III. — Initiation directe a l'activité sociale et aux œuvres d'assistance.

Le manifeste d'Altenberg propose aux jeunes catholiques toute une série de tâches pratiques. Les unes se rapportent plus directement à la question sociale :

Orientation et formation professionnelles, office de placement, syndicalisme, contribution aux activités municipales, aux Comités de jeunesse, défense des droits des jeunes ouvriers, etc.

Les autres se rapportent aux œuvres d'entr'aide :

Collaboration ou même initiative en ce qui concerne les cuisines populaires, les chauffoirs et salles de lecture, service en gare, contribution aux Conférences de Saint-Vincent de Paul et de Sainte-Elisabeth et, en général, à toutes les œuvres de l'Union *Caritas*, théâtre et chorale dans les prisons, les hôpitaux, les asiles de toute sorte, etc.

* * *

Comment formera-t-on les militants aptes à assumer ces multiples tâches ? Tout d'abord par des Semaines sociales.

Ces Semaines sociales doivent devenir une notion définitive dans la jeunesse catholique. Elles commencent par des cours de base, puis approfondiront et compléteront l'initiation en des cours ultérieurs. Le siège des sessions sera Walberberg (important couvent dominicain aux environs de Cologne). Elles sont organisées par le bureau social de la direction de la Jeunesse catholique. En hiver, les Semaines sociales auront lieu plutôt à Walberberg, mais en été des Semaines régionales se tiendront ailleurs, sous la responsabilité et la direction du bureau social.

Les offices de jeunesse en chaque diocèse enverront à ces cours de jeunes chrétiens capables de devenir des militants actifs. « Ainsi réussira-t-on, en l'espace d'un ou deux ans, à disposer de collaborateurs relativement nombreux et systématiquement formés. » A leur tour, ils initieront leurs camarades.

Mais ici se pose une question : comment va-t-on « organiser », « incorporer » les troupes ainsi conquises ?

Il répugnerait au but du mouvement, qui vise dès l'abord une action large, de constituer une organisation spéciale. Les jeunes chrétiens passés par les Semaines sociales et décidés — on le verra bientôt — à travailler dans le sens des idées qu'ils y auront acquises, représentent les points d'appui nécessaires pour organiser et assurer l'unité d'action. Le bureau social se tient en étroit contact avec les offices diocésains de jeunesse et les différentes ramifications du mouvement. Il saluerait la nomination dans chaque office diocésain d'un délégué pour les questions sociales.

Le bureau social, comme les diverses branches du mouvement de jeunesse social, se tient en rapport spécialement étroit avec les équipes (*Werkaktiv*) de Jeunesse ouvrière catholique (*katholische Arbeiterjugend*), qui se forment en beaucoup d'endroits. Si de semblables équipes se constituaient en d'autres milieux, par exemple des équipes écolières (*Schüleraktiv*), des équipes de rue (*Strassenaktiv*), dans les quartiers, des équipes rurales (*Landaktiv*), dans les villages, des équipes artisanales (*Handwerkeraktiv*), dans les ateliers, etc., alors le bureau social, non seulement saluerait et soutiendrait un tel développement, mais entretiendrait avec ces équipes les mêmes rapports qu'avec les équipes ouvrières. Il faut dès maintenant travailler à ce que la jeunesse, dans toutes les branches et toutes les classes, entre dans cette action sociale. [...]

L.-A. Boumard.

— *Notre ami Marius Gonin*, par Joseph Folliet. Vol. 14 × 22 cm., 412 pages, hors texte, 250 franc… Chronique sociale de France, 16, rue du Plat, Lyon.

Biographie d'un « véritable témoin du Chri… dans le temporel », d'un précurseur génial de l'Acti… catholique, d'un apôtre intrépide du catholicis… social, d'un syndicaliste chrrétien, organisat… et réalisateur. Marius Gonin (1873-1937) fut, en eff… tout cela. En 1890, il fonde le journal *La voix …Rhône ;* après *Rerum Novarum*, en 1891, avec … groupe d'amis, il lance le mouvement social lyonnais ; en 1904, il a l'idée des *Semaines sociales ;* e… 1905, il pose le principe de l'action sur les masses par un christianisme pleinement vécu et cet autre principe de l'indépendance de l'apostolat social vis-à-vis des formes politiques : il saura se garder des excès du *Sillon* comme de ceux de l'*Action Française :* « Ni à droite ni à gauche, mais toujours en avant ! », se plaisait-il à dire. Animateur et travailleur infatigable malgré une santé chétive, on lui doit avec les *Semaines Sociales*, la *Chronique sociale de France* (la première revue sociale de notre pays), le premier secrétariat social, la fondation de l'Ecole normale sociale ouvrière, etc. M. Folliet, qui fut non seulement le disciple et le successeur de M. Gonin, mais aussi son ami, nous fait pénétrer dans la vie intérieure de celui qui fut un homme de Dieu et un ascète tout en étant un homme d'action. C'est toute une époque de luttes qui revit dans cette biographie qui, par sa documentation, fournira une précieuse contribution à l'histoire du mouvement catholique social des cinquante dernières années. Elle s'impose à tous ceux qui, non seulement veulent s'instruire sur le catholicisme social, mais incarner aussi dans le temporel, à l'exemple de Gonin, leur apostolat et leur vie chrétienne.

(1) Noter que ce terme se trouve en français dans le texte allemand, et ceci à plusieurs reprises.

DOSSIERS DE LA « D. C. »

Le Clergé autrichien après la guerre

Les victimes parmi le clergé autrichien à l'époque du nationalsocialisme (1)

Le *Klerusblatt* de Salzbourg, qui a reparu depuis quelque temps, a publié les statistiques suivantes, basées sur des données fournies par les évêchés, sur les victimes que la persécution nationalsocialiste a faites parmi le clergé autrichien :

Administration apostolique du Burgenland : prêtres ont séjourné au camp de Dachau, prêtres incarcérés; 1 prêtre exécuté à Stein, prêtre a péri lors du bombardement de la prison Karlau à Graz.

Diocèse de Gurk-Klagenfurt : 16 prêtres ont été dans des camps de concentration, 16 prêtres incarcérés, 5 prêtres sont morts dans des camps de concentration, 1 prêtre a été exécuté dans la prison de Stein.

Administration apostolique d'Inspruck-Feldkirch : 0 prêtres ont séjourné dans des camps de concentration, plus de 100 prêtres ont été arrêtés, prêtres, dont Mgr Lampert provicaire, ont été tués.

Diocèse de Linz : 32 prêtres se trouvaient dans les camps de concentration de Dachau, Buchenwald et Mauthausen ; 109 prêtres ont été arrêtés ou condamnés à des peines de prison, 8 prêtres sont morts dans des camps de concentration. Dans le nombre, il y a des cas émouvants de martyre authentique. Ainsi dans le camp de Buchenwald, M. Spanlang, curé de Sankt-Martin, fut, d'après le témoignage de ses codétenus, crucifié pour avoir assisté un mourant qui l'avait demandé ; le Dr Johan Gruber fut, au camp de Mauthausen, assassiné de la manière la plus cruelle pour avoir procuré des vivres à des camarades polonais ; au camp de Dachau, le R. P. Engelmar Unzeitig est mort de la fièvre typhoïde, qu'il avait contractée au service des malades dans le quartier réservé à ces derniers. De plus, 2 prêtres ont été condamnés à mort et exécutés, et 2 autres, dont le Rme P. Bernhard Burgstaller, Abbé de Wilhering (2), sont morts en prison. Donc, ce sont au total 13 prêtres du diocèse de Linz qui ont péri.

Archidiocèse de Salzbourg : 14 prêtres ont séjourné dans des camps de concentration, 5 prêtres ont été arrêtés et condamnés à des peines de prison, 4 prêtres sont morts de la mort des martyrs au camp de Mauthausen.

Diocèse de St. Pölten : 9 prêtres incarcérés, prêtres dans des camps de concentration, 1 prêtre mort au camp de concentration.

Diocèse de Seckau-Graz : 158 prêtres ont été arrêtés, 4 prêtres sont morts, dont 1 à Dachau, en détention préventive, 1 pendant le bombardement de la prison de Karlau et 1 décapité.

(1) Agence *Kipa* (Fribourg, Suisse), 31. 10. 46, n° 748.
(2) Abbaye cistercienne dans le district de Linz (N. D. L. R.)

Archidiocèse de Vienne : 90 prêtres incarcérés, 3 prêtres exécutés.

D'après les chiffres établis jusqu'à présent, 723 prêtres ont été en prison, 38 ont été tués. Voilà les pertes du clergé autrichien pour des motifs soit religieux, soit politiques. A cela s'ajoutent de nombreux blâmes infligés par les autorités du *Gau*, des amendes, des interdictions d'enseigner et de prêcher ; ensuite des diffamations et des calomnies des plus ignobles (1). De plus, le recrutement du clergé a été complètement arrêté par la fermeture et l'expropriation des Grands et Petits Séminaires. C'est maintenant seulement que les conséquences s'en font sentir. On voulait délibérément faire disparaître le clergé par voie d'extinction. Mais cette tentative n'a pas réussi. Le peuple est fidèle à ses prêtres ; il l'est à présent plus qu'autrefois, car il a vu que, dans les moments de crise, il maintient haut son idéal avec une fidélité inébranlable.

L'Autriche menacée de manquer de prêtres (2)

Au cours d'une manifestation, en décembre 1946, à l'occasion du samedi des vocations, le nouvel évêque de Linz, Mgr Fliesser, attira l'attention sur le manque de prêtres qui menace l'Autriche. Déjà beaucoup de petites paroisses de campagne n'ont plus de curé ; dans les villes, les prêtres sont obligés, outre leur ministère paroissial, de donner vingt à trente-deux heures d'instruction religieuse par semaine, et cela malgré l'emploi de catéchistes laïques. Dans le diocèse de Linz on ne peut plus fournir de prêtre aux paroisses de moins de 800 âmes. La pénurie actuelle de prêtres surcharge le jeune et le vieux clergé et rend presque impossible le développement d'un ministère paroissial moderne. Dans le diocèse de Linz, la guerre a nui gravement au recrutement sacerdotal. Depuis 1939, le diocèse a perdu 138 prêtres morts de mort naturelle ou du fait de la guerre, tandis que le nombre des ordinations a été de 64 seulement.

***

Le *Klerusblatt*, de Salzbourg, publie une *statistique générale sur le recrutement sacerdotal en Autriche ;* elle met en lumière les conséquences de la domination national-socialiste et de la guerre, qui se font sentir actuellement.

Le diocèse de *Gurk-Klagenfurt* compte, pour l'année scolaire 1946-1947, 30 étudiants en théologie et 130 élèves au Petit Séminaire ; le 1er janvier 1938, ces chiffres étaient respectivement de 77 et de 230. Le nombre de futurs prêtres a donc diminué de moitié. Au diocèse d'*Inspruck-Feld-*

(1) En Autriche, de même que dans certains cantons suisses, non seulement les fonctionnaires, mais encore les simples citoyens peuvent être condamnés à un blâme ou réprimande. (*N. D. L. R.*)
(2) Traduit de l'Agence catholique *Kipa* (Fribourg, Suisse), 7. 12. 1946, n° 841.

kirch, la situation est meilleure : il compte actuellement 82 étudiants en théologie et 217 petits séminaristes contre 80 et 220 en 1938. La ville d'Inspruck qui, il y a quarante ans, ne fournissait aucun prêtre, peut compter à présent sur 21 étudiants en théologie ; tous proviennent des groupements de jeunesse catholique. *Linz* compte actuellement 122 élèves au Grand et 170 au Petit Séminaires, qui viennent de rouvrir. Avant l'époque du nazisme, il y avait 170 étudiants en théologie et 320 petits séminaristes. Le Grand Séminaire de Salzbourg compte 42 élèves contre 70 en 1938, et le *Gymnasium Borromäum* (1), 127 contre 240 dans le passé. Le diocèse de *Seckau-Graz* compte actuellement 70 étudiants en théologie et 190 élèves au Petit Séminaire. Le nombre moyen était autrefois de 80 à 90 grands, et de 220 petits séminaristes. C'est le diocèse de *Sankt-Pölten* qui a subi la baisse la plus forte : 30 grands et 89 petits séminaristes actuellement contre 107 et 218 dans le passé. Au Grand Séminaire de *Vienne*, le nombre d'étudiants a également diminué de la moitié environ ; on y compte 66 grands séminaristes contre 120 à 150 dans le passé, et 91 petits séminaristes contre 91 avant-guerre. Il y a deux mois seulement que le pouvoir occupant a évacué le Petit Séminaire de Vienne ; et la moitié du Grand Séminaire est actuellement encore occupée par les troupes américaines.

En conclusion, le *Klerusblatt* constate que le nombre de candidats au sacerdoce a diminué en moyenne de moitié par rapport à celui d'avant-guerre. Par contre, du point de vue de la qualité, le recrutement est riche de promesses : celui qui, après les luttes qu'il a fallu subir ces dernières années pour garder la foi, se décide à devenir prêtre, peut être considéré comme vraiment appelé.

— *Vie de saint François d'Assise*, par OMER ENGLEBERT. — Un vol. in-8° de 464 pages, avec 16 hors-texte en hélio. Collection « Les Grands Spirituels ». Aux Editions Albin Michel, Paris.

Avec ses 464 pages cette nouvelle vie du patriarche séraphique ne se quitte pas sans nostalgie. Même après l'avoir lue de la première page à la dernière, sans omettre les nombreuses et copieuses notes, le lecteur reste sur sa faim. Ce n'est pas un blâme, certes ! On quitte à regret un auteur qui a su vous intéresser. Il y a de la vie dans ces pages, toutes baignées de cette atmosphère franciscaine, qui a fait les délices même de savants qui ne partageaient pas notre foi. Les érudits seront heureux de trouver dans ce volume une connaissance étendue des sources et des plus récentes découvertes de l'histoire touchant le Poverello d'Assise et son époque. Le lecteur y trouvera une biographie écrite dans un style clair, qui ne laisse dans l'ombre aucun des traits authentiques du saint Petit Pauvre, sans rien omettre des nuances qu'un pinceau délicat doit y mettre. Les âmes ont dans ces pages ample matière d'édification. Le Saint est là, vivant devant nous. Au cours des siècles, on l'a tiraillé dans bien des sens. L'auteur se garde bien de faire cet affront au héros de la pauvreté évangélique. Il lui suffit de nous le montrer tel qu'il fut. Et c'est tout à son éloge. Les Editions Albin Michel commencent bien leur nouvelle collection des « Grands Spirituels » avec cette *Vie de saint François d'Assise*. Elle a de quoi satisfaire la foule des lecteurs sans déplaire aux difficiles.

— *Comment lire. Guide des lectures*, par PIERRE DOURNES. — Tome Ier, 12 × 19 cm., 352 pages, 180 francs. Tome II (*La vie chrétienne*), 88 pages, 60 francs. Editions de la Proue, 12, rue Duguay-Trouin, Paris, VIe.

Ce guide, d'une présentation méthodique, est une anthologie des meilleurs « titres » ou ouvrages littéraires, artistiques et scientifiques. Des classiques aux modernes, de la littérature pure et des sciences au théâtre et au cinéma, c'est l'activité intellectuelle de l'humanité qui se trouve évoquée par ses sommets. Rien d'une sèche nomenclature. Après l' « art de lire » précédant le corps de l'ouvrage, des textes brefs présentent chaque matière (lettres, sciences, géographie et histoire, arts, philosophie, formation physique, morale, questions sociales, économiques, politiques, professionnelles) ; de plus, l'ouvrage cité (avec les références pratiques) est en général suivi d'une note succincte qui essaye d'en dégager le caractère spécifique. Evidemment, on peut discuter le choix de certains ouvrages peu moraux ou la valeur de certains jugements formulés, regretter quelques omissions dans la bibliographie de certaines matières plus actuelles (questions économiques ou sociales) : il n'y aura jamais de *Guide de lectures* parfait. Celui de Pierre Dournes offre un véritable panorama de cette culture vivante qu[illegible] chaque homme cultivé rêve d'acquérir. A chaque lecteur de l'adapter à ses goûts et à sa mesure, et de se souvenir que, parmi les livres cités, plusieurs sont interdits par la morale et par l'Eglise et ne conviennent pas à tous.

Le second tome de l'ouvrage offre un plan de formation chrétienne. Sous quatre chapitres (Les Sources, La doctrine chrétienne, La vie spirituelle, Christianisme et monde moderne), nous sont proposés les ouvrages les plus capables d'éclairer notre foi et de nourrir notre vie spirituelle. Il n'existait pas encore pour les laïcs de guide de culture chrétienne de cette qualité : il manque malheureusement l'index des auteurs cités dans l'ouvrage.

— *Doctrine chrétienne de l'Etat*, par JEAN DAUJAT. — Brochure 13,5 × 21 cm., 54 pages, 40 francs. Jacques Haumont, 48, rue Boissonade, Paris XIVe.

On regrette de ne pas trouver dans cette brochure les références qui s'imposent aux grandes Encycliques sociales de Léon XIII et de Pie XII sur cet important sujet.

— *France et Missions. En Chersonèse d'or.* Récits missionnaires des XVIIe et XVIIIe siècles, choisis et présentés par HENRI SY, M. E. P. — Vol. 13 × 19 cm, 104 pages, illustrations hors texte. Bloud et Ga[illegible], 3, rue Garancière, Paris.

La Chersonèse d'or, c'est l'Indochine d'aujourd'hui. Les récits que reproduit ce livre se rapportent à l'évangélisation du Siam, du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, par les grands missionnaires de cette époque : le P. Alexandre de Rhodes, Mgr Pallu, Mgr Lambert de la Motte, Mgr Pigneau de Behaine.

— *Les erreurs de la théorie générale de Lord Keynes*, par JACQUES RUEFF. — Brochure 15,5 × 24 cm., 34 pages. Librairie du *Recueil Sirey*, 22, rue Soufflot, Paris, Ve.

Cette étude est extraite de la *Revue d'Economie politique* (janvier-février 1947). La théorie de Keynes exposée dans son ouvrage de 1935 : *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (traduit en 1939 par J. de Largentaye, Payot, Paris), conduit à des règles d'action, notamment dans la lutte contre le chômage permanent ; elle domine la pensée économique de notre temps ; même elle est à la base, en certains pays, de projets ou de textes législatifs. Si elle est vraie, elle peut sauver les nations ; si elle est fausse, elle amènera des catastrophes. M. Rueff, après avoir résumé la thèse keynesienne, en montre les deux erreurs fondamentales, l'inefficacité et les dangereuses conséquences politiques.

— *Ordre et liberté. Les fonctionnaires et l'Etat devant la conscience chrétienne*, par CH. CELIER, D. DUGU[illegible], Mc CARTHY, X. DES FRANCS, L. PAILLER, L. PEYSSARD, A.-I. MENNESSIER, O. P., avec une allocution de S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris. — Vol. 11,5 × 18 cm., 192 pages, franco 155 francs. Editions familiales de France, 86, rue de Gergovie, Paris, XIVe.

Recueil des études présentées au Congrès national des fonctionnaires catholiques, tenu à Paris les 18 et 19 mai 1946, avec en annexes les conclusions de ce Congrès. La fonction publique est un service. Le fonctionnaire catholique dans ses rapports avec la nation, avec l'administration, avec le public doit allier le souci de l'ordre avec le respect de la liberté. Livre lucide, dense, réaliste qui intéresse surtout les fonctionnaires, les administrations publiques, les prêtres dans le ministère.

(1) Petit Séminaire du diocèse de Salzbourg. (*N. D. L. R.*)

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

NOVEMBRE 1947

SAMEDI 8. — A L'ÉTRANGER. — *A Washington*, publication du rapport Harriman, un des trois documents destinés à servir de base à l'établissement du plan d'aide à l'Europe.

— *A Saint-Pierre de Rome* se déroulent les cérémonies de la béatification de Jeanne Delanoue, fondatrice des Sœurs de Sainte-Anne de la Providence de Saumur, en présence de trois cardinaux français, LL. EEm. les card. Tisserant, Liénart, Petit de Julleville et un grand nombre d'évêques français venus à Rome pour leur voyage *ad limina*. Assistait en outre à la cérémonie, le 72e pèlerinage de Notre-Dame de Salut, comprenant spécialement les Angevins, compatriotes de la nouvelle Bienheureuse.

DIMANCHE 9. — Fin du conflit des services publics.

— Une rébellion se produit dans la prison centrale de Caen.

— Le Landtag sarrois vote, par 48 voix contre 1, le projet de Constitution, confirmant ainsi sa volonté de demander son rattachement économique à la France.

A L'ÉTRANGER. — *Au Siam*, le maréchal Phiboul Songram, qui avait été premier ministre pendant l'occupation japonaise, déclenche un coup d'Etat. C'est lui aussi qui avait, en 1942, déclaré la guerre aux Alliés. Les troupes qui ont pris part au coup d'Etat contrôlent actuellement tous les moyens de communication, le poste de Radio-Bangkok et tous les principaux points stratégiques. Un nouveau gouvernement, à la tête duquel se trouve M. Kuang Aphaiwongse, est formé.

LUNDI 10. — M. Victorin Duguet, président communiste des Charbonnages de France, donne sa démission.

— Au cours d'un Conseil de ministres, présidé par M. Ramadier, il est décidé que la France signera, le 15 novembre, à Washington, l'accord tarifaire récemment conclu à Genève par les représentants de 23 nations.

— Aux Halles de Paris, les poissonniers font la grève des achats, à la suite de l'arrestation de leurs délégués syndicaux.

— M. Mackenzie King, premier ministre du Canada, arrivé samedi à Paris, en repart aujourd'hui, pour Bruxelles, après avoir eu des conversations avec M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères.

A L'ÉTRANGER. — *Des Etats-Unis*, des chiffres communiqués aux représentants du Congrès américain par M. Marshall lui-même, il résulte que l'aide américaine à l'Europe atteindra de 15 à 20 milliards de dollars et que, pour la France, l'Italie et l'Autriche, les secours d'urgence atteindront 597 millions, dont 328 pour la France seule.

— *De Bratislava*, on apprend que M. Gottwald a échoué dans sa tentative de médiation en Slovaquie, et le conflit gagne maintenant toute la Tchécoslovaquie.

— *A Lake-Success*, les Etats-Unis et la Russie se mettent d'accord sur un projet de partage de la Palestine, qui prévoit : la fin du mandat anglais sur le 1er mai 1948, la proclamation de l'indépendance des Etats juif et arabe au plus tard pour le 1er juillet, et la création d'une Commission chargée de veiller à la mise en application des recommandations de ces mesures.

— *A Bruxelles*, ouverture de la Conférence de l'Union douanière européenne des « Seize ».

MARDI 11. — Dans la ferveur, la France entière célèbre la fête de l'armistice. A Paris, M. Vincent Auriol, président de la République, entouré des membres du gouvernement et du corps diplomatique, passe les troupes en revue et dépose au pied de la tombe du Soldat Inconnu une gerbe de chrysanthèmes jaunes et rouges.

— *A Montauban*, S. Exc. Mgr de Courrèges d'Ustou est solennellement intronisé en sa cathédrale.

A L'ÉTRANGER. — *A Bucarest*, le tribunal militaire chargé de juger le chef de l'opposition agraire, Juliu Maniu, a rendu son verdict : M. Maniu, reconnu coupable de tous les chefs d'accusation — haute trahison, complot, instigation à la rébellion armée et au passage des frontières, — est condamné aux travaux forcés à perpétuité, ainsi que le vice-président de son parti, Ion Mihalache. En raison du grand âge des deux accusés, la peine est commuée en détention perpétuelle.

— *A Budapest*, un accord commercial franco-hongrois est paraphé, du côté hongrois, par M. Szilaggi Mihaly, chef de section du ministère du Commerce, et, du côté français, par M. Félix.

— *En Belgique*, un socialiste, M. Henri Rollin, est élu pour la première fois président du Sénat. A la Chambre, M. Van Cauwelaert (chrétien-social) est réélu président.

MERCREDI 12. — Dans une conférence de presse, tenue dans les salons de la Maison de la Résistance alliée, rue François-Ier, le général de Gaulle fait le procès de la « troisième force » et pronostique de grands succès pour le R. P. F.

— Un Conseil interministériel restreint discute sur le projet de loi relatif aux effectifs de l'armée.

— Le Comité confédéral de la C. G. T., réuni à *La Grange-aux-Belles*, réclame : minimum vital de 10 800 francs par mois pour deux cents heures de travail à Paris ; la revision automatique des salaires tous les trois mois ; des mesures pratiques pour assurer un ravitaillement normal ; un abattement à la base de l'impôt sur les salaires constituant le minimum vital ; l'exonération de l'impôt pour les heures supplémentaires et les suppléments de travail au rendement ; l'application de ces mesures à dater du 1er novembre et les versements d'un acompte provisionnel immédiat, en attendant les décisions définitives.

— *A Marseille*, des émeutes éclatent à la suite de l'arrestation et du jugement de quatre hommes inculpés de coups et rébellion aux forces de police, lors d'une manifestation organisée lundi pour protester contre la hausse du prix des tramways. De graves incidents se sont produits au Palais de Justice et à l'Hôtel de Ville.

— A L'ÉTRANGER. — Arrivée, à *New-York*, de M. Zoltan Pfeiffer, ancien chef du parti indépendant d'opposition en Hongrie, qui avait quitté récemment Budapest clandestinement.

— *A Chieti* (Italie), mort de S. Exc. Mgr Venturi (Joseph), archev. de cette ville. Né 4 juin 1874, élu év. de Cagli et Pergola 9 juill. 1926, promu 18 fév. 1931.

JEUDI 13. — On annonce la nomination de Mgr André Leclerc, prot. ap., vicaire général à Paris et archidiacre de Sainte-Geneviève, au siège titulaire d'Hephaestus. Mgr Leclerc devient auxiliaire à Paris. Né en 1891, prêtre en 1922, le nouvel auxiliaire, promu chanoine en 1941, était vicaire général depuis cette même date.

— En vacances depuis le 5 septembre, le Parlement, qui, exceptionnellement, a tenu deux séances le mois dernier, reprend ses travaux. Interpellé sur les événements de Marseille, M. Ramadier, insuffisamment renseigné pour l'heure, renvoie la cause pour mardi prochain.

— M. Maurice Genevoix, successeur de M. Joseph de Pesquidoux, est reçu à l'Académie française par M. Andreix. *Verdun*, *Les Eparges*, *Raboliot* sont les ouvrages les plus connus du nouvel académicien.

— Grève dans les moulins de la région pari-

sienne et dans les usines « Simca », à Nanterre, où 4 000 ouvriers arrêtent le travail.

— Au Comité confédéral de la C. G. T., malgré une ferme opposition syndicaliste, quatre scrutins portant sur les revendications et le programme économique, sur la réponse de Frachon au manifeste de *Force ouvrière*, sur les questions internationales et l'aide américaine, et sur la résolution dite de l'unité, sont favorables à la majorité communiste.

A L'ÉTRANGER. — *En Grande-Bretagne*, M. Hugh Dalton, chancelier de l'Echiquier, démissionne. Il est remplacé par sir Stafford Cripps, ministre des Affaires économiques.

— Tandis que le prix Nobel de littérature est attribué pour la septième fois à un Français, M. André Gide, le prix de physique est donné à sir Edward-Victor Appelton, et le prix de chimie à sir Robert Robinson, de l'Université d'Oxford.

— *En Italie*, particulièrement dans les villes du Nord, règne un climat révolutionnaire, que les chefs communistes se chargent de propager.

— *A Flushing-Meadows*, par 34 voix contre 2 et 15 abstentions, l'Ukraine a été enfin élue, par l'Assemblée générale, comme membre non permanent du Conseil de sécurité, en remplacement de la Pologne, et la création d'une « petite Assemblée » a été décidée par 41 voix contre 6 (slaves) et 6 abstentions (arabes).

VENDREDI 14. — L'Assemblée nationale décide, par 416 voix contre 184, l'introduction du franc en Sarre.

— M. Emile Laffon, administrateur général de la zone française d'occupation, a démissionné, à la suite de divergences avec le général Kœnig.

— Une perquisition s'est faite dans un camp de Russes, en instance de rapatriement, à *Beauregard (Seine-et-Oise)*.

— Le Conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Vincent Auriol, fixe le taux des augmentations de tarifs : gaz et électricité : 45 % ; S. N. C. F. (voyageurs) : 25 % ; (marchandises) : 28,5 % ; Métropolitain : 25 %. Il décide, en outre, de prendre des sanctions administratives contre les fonctionnaires qui, à Marseille, n'ont pas fait preuve d'une énergie suffisante dans la répression des incidents, et de dissoudre le Conseil municipal du Havre, rendue indispensable par suite de la démission de nombreux conseillers municipaux.

— Arrivée à *Orly* du général Delattre de Tassigny, après une longue tournée en Amérique du Sud.

A L'ÉTRANGER. — *A Bucarest*, remise au gouvernement roumain d'une note américaine protestant contre le procès Maniu et contre une « prétendue conspiration de diplomates américains pour renverser le gouvernement roumain par la force ».

— *A Washington* ont lieu depuis hier des conversations entre le général Marshall, d'une part, et MM. Smith et Bebler, ministre et vice-ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, d'autre part, au sujet de la demande yougoslave de déblocage de 56 millions d'or gelés aux Etats-Unis depuis l'invasion du pays, en 1941. D'un autre côté, M. Jean Masaryk, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, s'est longuement entretenu avec le chef de la diplomatie américaine.

— *A Bruxelles*, clôture de la Conférence de l'Union douanière européenne.

SAMEDI 15. — M. Robert Lacoste, ministre de l'Industrie et du Commerce, commente, dans une allocution radiodiffusée, les nouvelles restrictions d'électricité, qui entrent en vigueur ce jour même. Le ministre lance un appel aux consommateurs, afin de réduire le débit.

— M. Roclore, ministre de l'Agriculture, tient une conférence de presse sur les poblèmes actue[ls] de l'agriculture française.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* publ[ie] la nomination du R. P. Réginald Joseph Adda[...] Dominicain, professeur de théologie dogmatique [...] la maison d'études de la province de Naple[s] comme archevêque de Trani et Barletta, à quoi e[st] unie l'admin. perp. de Bisceglie ; et celle [...] Mgr Philippe Jacolino, vic. gén. d'Agrigente, [...] siège épiscopal de Trapani.

— Recevant le nouveau ministre d'Haïti, S. Ex[c.] le Dr Léon R. Thébaud, qui lui remet ses lettr[es] de créance, le Saint-Père déclare : « Le premi[er] pas vers la restauration du monde doit être [...] retour aux principes moraux. »

— *En Italie*, recrudescence de l'agitation com[...] muniste ; la province de Pouilles est le théâtre [...] désordres sanglants.

— Le Parlement polonais décide de priv[er] M. Mikolajczyk de la nationalité polonaise.

— Les chiffres définitifs des élections a[ux] Comités d'entreprise des mines et houillères de [la] Ruhr, qui se sont déroulées tout récemment, so[nt] les suivants : parti social-démocrate, 682 sièg[es,] soit 50,4 pour 100 ; parti communiste, 411, s[oit] 30,4 pour 100 ; chrétiens-démocrates, 158, soit 1[...] pour 100 ; sans parti, 103, soit 7,6 pour 100.

Par 32 voix contre 17, l'Assemblée générale [...] l'O. N. U. a voté la résolution franco-soviétiq[ue] demandant que la session de 1948 ait lieu [...] Europe.

DIMANCHE 16. — *A Tours*, S. Exc. Mgr Gai[l]lard, archevêque de Tours, célèbre son jubilé ép[is]copal, en présence de Mgr Roncalli, nonce ap[os]tolique, et de nombreux archevêques et évêqu[es.] Mgr Gaillard a été élu év. de Meaux le 21 n[...] 1921, sacré 22 janv. 1922 et promu à Tours [...] 25 sept. 1931.

— Bourges célèbre avec éclat le XIIIe centena[ire] de la mort de saint Sulpice, sous la préside[nce] de S. Exc. Mgr Lefebvre, archev. de Bourges, [...] en présence de NN. SS. Flynn, év. de Neve[rs,] Martin, év. du Puy, et Jacquin, év. de Moulins.

7 déc. 1947. — N° 1005. — Nouvelle série : N° 9[...]

Ce numéro contient :

Le numéro 1 004 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Le directeur : R. Berteaux.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.